

2.1.6.2. Villages réguliers

Ils constituent les villages des métayers. Un métayer est un exploitant agricole ayant un contrat d'exploitation avec des propriétaires des terres (ANONYME, 2010). A Luki, les autorités de la réserve ont cédé aux particuliers des parcelles de culture destinées à la sylviculture moyennant un contrat renouvelable avec comme contrepartie, la création de plantation de bananiers, caféiers ou cacaoyers, avec d'autres cultures vivrières (ANONYME, 1988).

2.1.6.3. Villages illicites

Ce sont des villages qui n'ont pas eu le droit de s'établir dans la réserve, à l'exception des villages précités. Quelques-uns sont même installés dans l'aire centrale. Cela va en l'encontre du programme MAB qui interdit les établissements humains dans cette zone. Ils se sont implantés après la promulgation de la loi Bakajika en 1967, modifiée en 1980 (ANONYME, 1988). Les problèmes des ayants droit fonciers et la croissance démographique font que la RBL subit des pressions énormes et multiformes (GATA, 1997).

2.2. La province de Mai-Ndombe

2.2.1. Géographie

La province de Mai-Ndombe est située dans la cuvette centrale. De l'est à l'ouest et du nord au sud, le relief est bas et monotone avec une altitude faible de 500 m en moyenne. Province frontalière du centre-ouest du pays, elle est limitrophe de deux départements Brazza-congolais et cinq provinces Kinois.

2.2.2. Climat et végétation

La RBL connaît un climat de transition qui se situe entre le climat équatorial et le climat tropical. Ce climat est caractérisé par une température moyenne élevée de 25°C, une faible amplitude thermique annuelle de moins de 1°C de la cité d'Inongo jusqu'au Nord (territoires de Kiri et d'Oshwe) et de 1°C à 3°C pour le reste du district, des pluies abondantes dont les précipitations annuelles sont de l'ordre de 1 600 mm à l'Ouest, de 1 800 mm au centre et de 2 000 mm au Nord et une saison sèche nette et bien marquée. En effet, on distingue deux saisons des pluies et deux saisons sèches. La grande saison des pluies va de février à mai et la grande saison sèche de mai à septembre. La petite saison des pluies se situe entre septembre et janvier, tandis que la petite saison sèche va de mi-janvier à mi-février. La température moyenne est de 28°C pendant la saison des pluies et de 24°C pendant la saison sèche.

2.2.3. Végétation

La végétation présente les grandes variétés suivantes : De la cité de Kutu jusqu'au territoire de Kiri au Nord, il y a une forêt dense sempervirente, c'est la forêt équatoriale aux grands arbres formant un dôme continu de 35–45 m. De la cité de Kutu jusqu'au territoire de Kwamouth, au Sud, la végétation est caractérisée par une forêt claire et par la savane.

2.2.4. Les sols

Les sols sont constitués principalement des areno-ferrals (sols sableux à faible teneur en argile, moins de 20%). Leur fertilité varie de moyenne à médiocre. Les meilleures terres agricoles (sols sablo-argileux) se rencontrent dans le territoire de Kutu et dans les environs de la cité de Mushie.

La première culture vivrière ayant un pourcentage d'occupation du sol plus élevé est le manioc avec plus de 50% d'espace occupé pour l'ensemble de toutes les cultures vivrières.

La deuxième culture est le maïs avec 25 à 50 % d'espace occupé, suivi de la banane, du riz, des pommes de terre, des ignames, etc.

Les cultures industrielles en l'occurrence le palmier, le coton, le cacao, le caoutchouc, la canne à sucre, le café sont largement présentes.

L'élevage de bovin traditionnel pratiqué dans la sous-région peut atteindre 10 000 à 50 000 têtes et presque partout, la pêche artisanale est pratiquée dans les rivières très poissonneuses comme Lokoro, lukenie, lutoy, molibampe, etc.

Avec une forêt équatoriale estimée à 95 000 km², on y trouve plusieurs essences des bois dont le bois noir, bleu, tola, lifake, etc. Seule la Société de développement des forêts (SODEFOR) exploite ces bois dans ses chantiers situés dans les territoires d'Inongo, d'Oshwe. Ainsi, les essences forestières du territoire de Kiri restent intactes malgré une exploitation de 1991 à 1995 par la Société Kiroise des Bois(SOKIBOIS).

Il sied de rappeler l'existence du sable blanc et très fin d'Isenge ya ngamba au large d'Inongo pour l'industrie des verres.

2.2.5. Sous-sols

Les études anciennes et récentes font état de la présence d'une nappe de pétrole dans cette cuvette centrale dans les territoires d'Oshwe, Inongo, Kutu et Kiri dont la prospection a été réalisée et aboutie par la société américaine ESSO, du diamant dans les territoires d'Inongo et Kiri, de l'uranium dans le lac Mai-Ndombe au large de la cité d'Inongo et du charbon.

Actuellement, la Commission Nationale de l'énergie vient de confirmer des suintements dans les puits de Ilanga Kole et écoulement d'hydrocarbures dans le ruisseau Mapo et le long des failles telles que : faille de Bunu, Kipala, Sia, Tolo, Bombai et Nga.

On a découvert aussi selon ladite commission, le Coltan à Bolobo et le diamant à Yumbi.

2.2.6. Hydrographie

À part le lac Mai-Ndombe, aucune grande rivière ne prend sa source dans les territoires du district. Le seul avantage est celui d'être traversé et baigné par les grands cours d'eau du pays en l'occurrence : fleuve Congo, affluent Kasai, rivières Lutoy, Lukenie, Lokoro, Mfimi, Molibampe.

2.2.7. Énergies

Situé à côté de l'équateur, ce district regorge d'énormes potentialités en énergie solaire, éolienne le long du lac Mai-Ndombe et hydroélectrique à travers les micro-barrages sur les rivières Lokoro, Mfimi et Lukenie.

2.2.8. Transport et communication

Le district de Mai-Ndombe est une des régions de la république démocratique du Congo où le réseau fluvial constitue le moyen de communication le plus utilisé. Cependant, les routes carrossables souvent en mauvais état traversent cette région. Il n'existe ni chemin de fer ni route asphaltée.

les cités d'Inongo, de Nioki, Bokoro, Semendwa, Kutu, Tolo, etc sont reliées par téléphonie mobile. Il n'y a pas de connexion Internet et tout se passe comme si 45 ans après l'indépendance le district d'Inongo est encore le domaine de la Couronne Belge tant tout reste à l'état naturel malgré tous les atouts.

2.3. Méthode de collecte des données : la méthode Delphi

Conçue en 1950 par Olaf Helmer à la Rand Corporation (OKOLI & PAWLOWSKI, 2004), la méthode Delphi a pour but de mettre en évidence des convergences d'opinions et de dégager certains consensus sur des sujets précis, souvent avec un caractère prospectif important, grâce à la consultation d'experts à travers un ensemble de questionnaires.

La validité de la méthode repose sur quatre principes de base (ROWE et WRIGHT, 1999) :

- L'anonymat des participants : il permet aux participants de s'exprimer librement sans aucune influence extérieure ;

- L'itération : elle permet aux participants d'affiner leur point de vues au fur et à mesure de l'avancement de l'étude ;
- Retour contrôlé : il informe les participants des réponses d'autres participants, et leur fournit l'occasion de clarifier ou de modifier leurs points de vue ;
- L'agrégation statistique des réponses : elle permet une analyse quantitative et une interprétation des données et permet aussi une analyse qualitative et une interprétation des données.

2.3.1. Les étapes de la méthode DELPHI

Il existe deux principales étapes dans la mise en œuvre de la méthode Delphi (SISSIN et KAKAI, 2008). Dans le cadre de cette recherche, les étapes décrites ci-dessous ont été réalisées lors de nos enquêtes de terrain effectuées du 15 juin au 10 août 2019.

2.3.1.1. La première étape

Elle a permis de valider la liste retenue des propositions évaluatives du questionnaire de base. Ainsi, elle a consisté au choix des propositions évaluatives contenues dans le questionnaire de base. Cette étape a intégré trois phases. La première phase concerne la conception du questionnaire de base. Elle a été réalisée grâce à la revue de la littérature et les études de cas. Elle a conduit la formulation d'une liste de proposition pour lesquelles le degré d'accord est évalué sur une échelle de Likert (BAILLETTE et al., 2013). L'échelle proposée dans le cadre de cette étude est donnée dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Echelle de notation des propositions évaluatives sur une échelle de Likert (BAILLETTE et al., 2013)

1	2	3	4	5
Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Neutre	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord

Ainsi, dix-neuf propositions affirmatives ont été élaborées. Ces propositions se fondent sur les critères tels que la pertinence, la cohérence internes, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact. Les propositions sont énoncées de manière à amener les experts à se positionner et argumenter leurs réponses, la proposition doit être assez affirmatives pour susciter une opinion réactive (BAILLETTE et al., 2013). Dans l'étude, le critère « cohérence interne » a

une proposition évaluative qui a été rédigé de la manière suivante : « Les actions/activités développées par les communautés riveraines sont fondamentales pour atteindre les objectifs de lutte contre les feux de brousses », le terme « fondamentales » a été préféré ici à celui « importants » pour inciter les experts à débattre.

Dans le questionnaire, il y a plusieurs mots qui ont été mis en parenthèses pour permettre une bonne compréhension des questions et la précision des réponses.

La deuxième phase porte sur la sélection des experts. Leur choix est un élément essentiel qui conditionne la qualité des résultats (ADLER et ZIGLIO, 1996). Les résultats de la méthode Delphi ne dépendent pas de l'échantillonnage mais du savoir, de la compétence et surtout de la coopération intentionnelle des experts consultés, car il ne s'agit pas d'une simple enquête d'opinion (BAILLETTE et al., 2013). Il est recommandé de faire varier la composition du groupe d'expert, afin d'enrichir la qualité des réponses (BAILLETTE et al., 2013). La taille du panel se justifie en fonction du contexte de la recherche, il n'existe pas de règle prédéfini dans la littérature, elle peut donc varier d'une dizaine d'expert à une centaines d'experts (BAILLETTE et al., 2013). Le nombre d'experts sélectionnés est influencé par plusieurs facteurs : le budget, le temps, l'existence des experts sur la thématique étudiée, leur volonté de participation.

La troisième phase est relative à la collecte des données. A ce niveau, les différents questionnaires ont été administré aux experts à l'aide d'un entretien direct en trois tours.

Au du premier tour, le questionnaire est ouvert et exploratoire. En effet, le questionnaire initial est élaboré à partir d'une revue de la littérature ou de l'opinion des organisateurs. Les experts répondent aux questions posées. Cependant, il est demandé aux experts de donner leur accord sur chaque position (Tableau 1) et de commenter leurs points de vus s'il le souhaite.

Au deuxième tour, on résume les propositions de chaque expert. Pour chaque proposition, l'on détermine la médiane, le pourcentage de réponses dans l'intervalle de la médiane et la précision. Cependant, les experts ont la possibilité de modifier leurs réponses après avoir vu une synthèse des réponses des autres experts.

Les experts doivent alors :

- Confirmer ou modifier leurs premières notes d'accord pour chaque proposition en tenant compte de l'avis d'autre expert.

- Commenter les positionnements surtout dans le cas où ils modifient leurs votent.
- Donner ensuite pour chaque proposition, une deuxième note parmi les choix possibles du tableau 1.

Au troisième tour, les résultats statistiques et les commentaires anonymes sont communiqués aux experts, en même temps qu'un rappel de leur propre cotation. Ceci leur permet de réévaluer leur degré d'accord pour chaque proposition évaluative en le confrontant à l'avis du groupe. Le principe de réalisation de ce dernier tour est exactement le même que celui du tour précédent. La figure du descriptif de la première étape de la méthode Delphi est donnée par la figure (5).

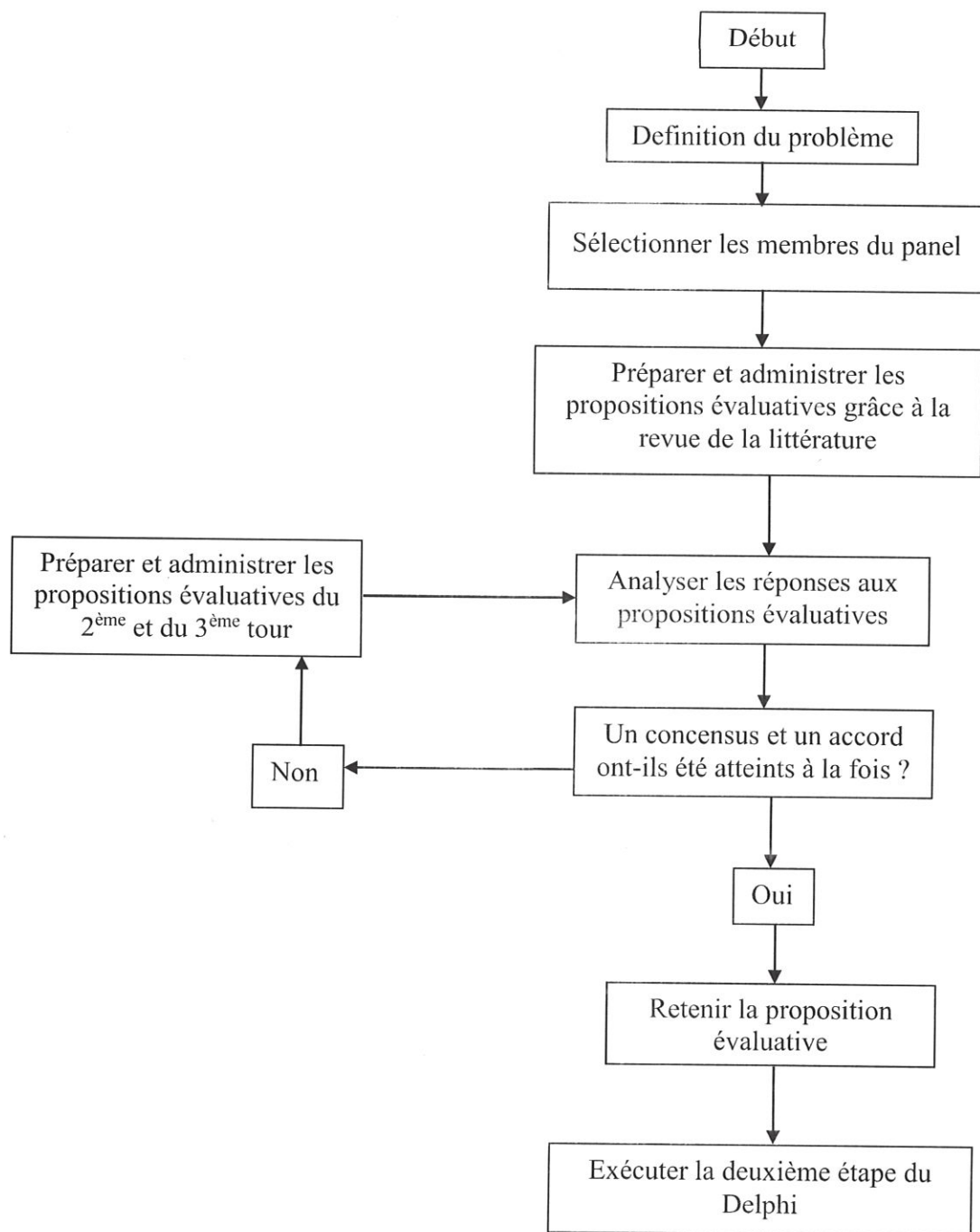


Figure 5. Résumé descriptif de la première étape du Delphi

2.3.1.2. La deuxième étape

A la deuxième étape de la méthode Delphi, les propositions évaluatives retenues au troisième tours de collecte des données ont été soumises à l'appréciation des acteurs de différentes catégories socio-professionnelles. Le choix des acteurs s'est fait selon le même critère que

celui des experts à la première étape. Il a été demandé à ces acteurs d'attribuer des scores allant de 0 à 5 aux propositions évaluatives. Ainsi, tous les scores concernant les critères retenus ont été évalués sur une échelle de valeurs allant de 1 à 5. Les tableaux 2 à 6 ci-dessous permettent d'associer pour chaque valeur une appréciation des différents critères d'évaluation.

Tableau 2. Echelle de notation du critère de l'efficience

1	2	3	4	5
Très inefficent	Pas efficient	Moyennement efficient	Plutôt efficient	Très efficient

Tableau 3. Echelle de notation du critère de l'efficacité

1	2	3	4	5
Très inefficace	Pas efficace	Moyennement efficace	Plutôt efficace	Très efficace

Tableau 4. Echelle de notation du critère de l'impact

1	2	3	4	5
Aucun impact	Impact faible	Impact moyen	Impact plutôt considérable	Impact très considérable

Tableau 5. Echelle de notation du critère de la durabilité

1	2	3	4	5
Moins non durable	Non durable	Moyennement durable	Plutôt durable	Très durable

Tableau 6. Echelle de notation du critère de la pertinence

1	2	3	4	5
Pertinence très faible	Pertinence faible	Moyennement pertinent	Plutôt pertinent	Très pertinent

Il est important de remarquer que, lorsque les acteurs attribuent des scores aux propositions évaluatives, ils peuvent faire des commentaires s'ils le désirent. Ensuite, une schématisation à l'aide des graphiques de type radars et bâtons est utilisée pour présenter les résultats obtenus.

2.4. Outil d'analyse des données

2.4.1. Outil d'analyse des données de la première étape de la méthode Delphi

2.4.1.1. Premier tour de collecte des données

Au premier tour de collecte des données, les experts devaient juger la pertinence de chaque proposition évaluative (proposition axées sur les différentes méthodes de lutte contre les feux de brousse selon les critères présentés dans les tableaux 2 à 6, à l'aide d'une échelle de jugement Likert (tableau 1).

Puis, la médiane a été calculée pour chaque expert pour donner sa position dans un groupe, parmi les trois possibilités suivantes : désaccord (médiane < 3), équivoque (médiane = 3) ou accord (médiane ≥ 4).

En outre, le degré de convergence au sein du groupe était évalué pour préciser ce résultat, l'avis du groupe était dit « consensuel » si 80 % ou plus des réponses étaient comprises dans l'intervalle de la médiane ; à défaut il était dit « non consensuel ».

Enfin, si un commentaire était émis en opposition à l'avis d'un groupe, la proposition correspondante est soumise à une réévaluation au tour suivant après reformulation ou non (selon les commentaires).

2.4.1.2. Deuxième tour de collecte de données

L'analyse statistique du deuxième tour de collecte des données s'est faite selon les mêmes critères que lors du 1er tour.

2.4.1.3. Troisième tour de collecte des données

L'analyse statistique du troisième tour de collecte des données s'est faite selon les mêmes critères que lors du 1er tour. Cependant pour ce dernier tour, les propositions évaluatives qui n'ont pas pu être évaluées au premier, deuxième et ce troisième tour ont été éliminées au lieu d'être reformuler pour une autre évaluation. En effet, le quatrième tour n'existe pas dans notre étude. L'analyse statistique de chaque proposition évaluative est résumée par la figure 6 ci-après.

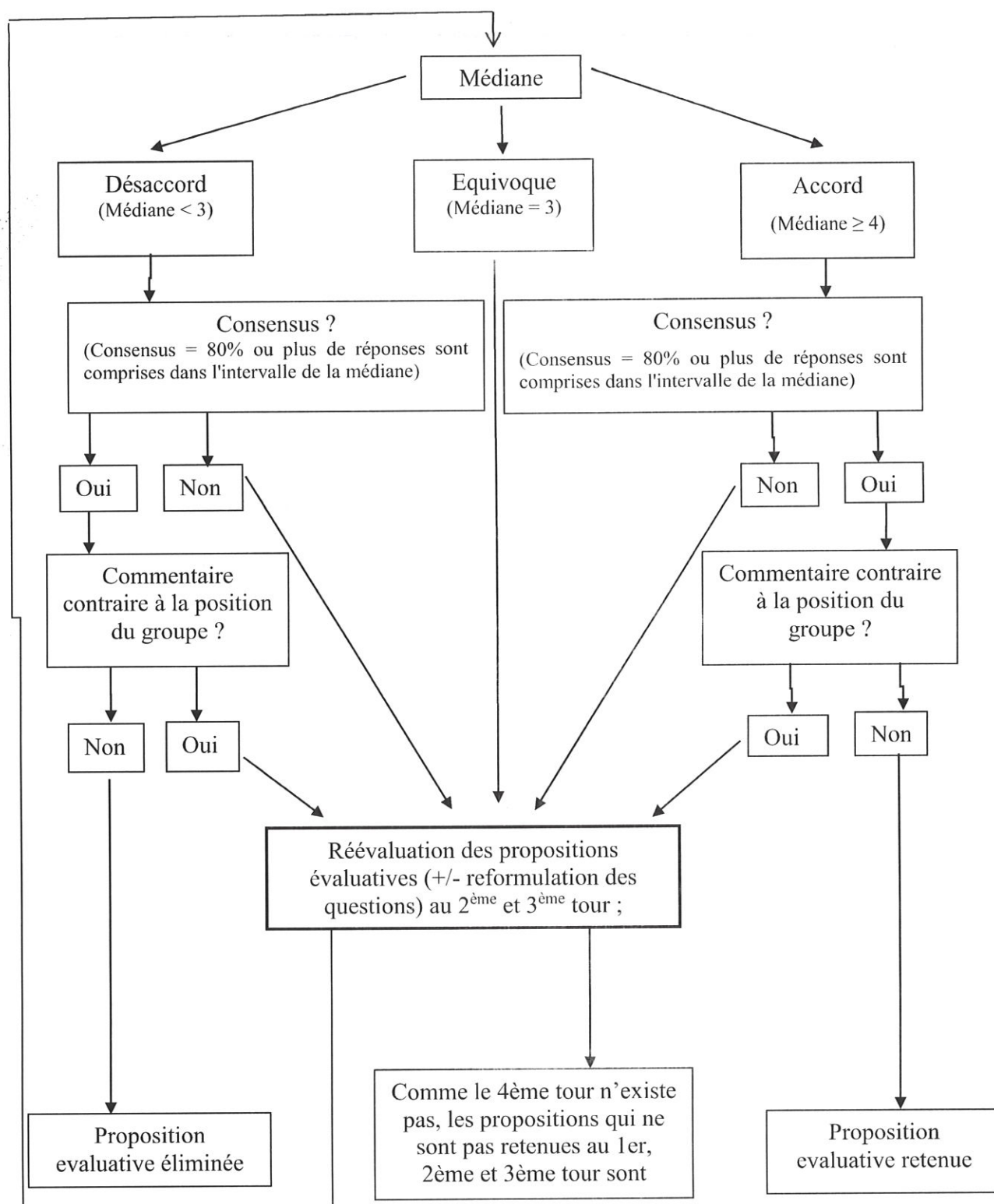


Figure 6. Résumé de la méthode statistique utilisée lors de la première étape du Delphi

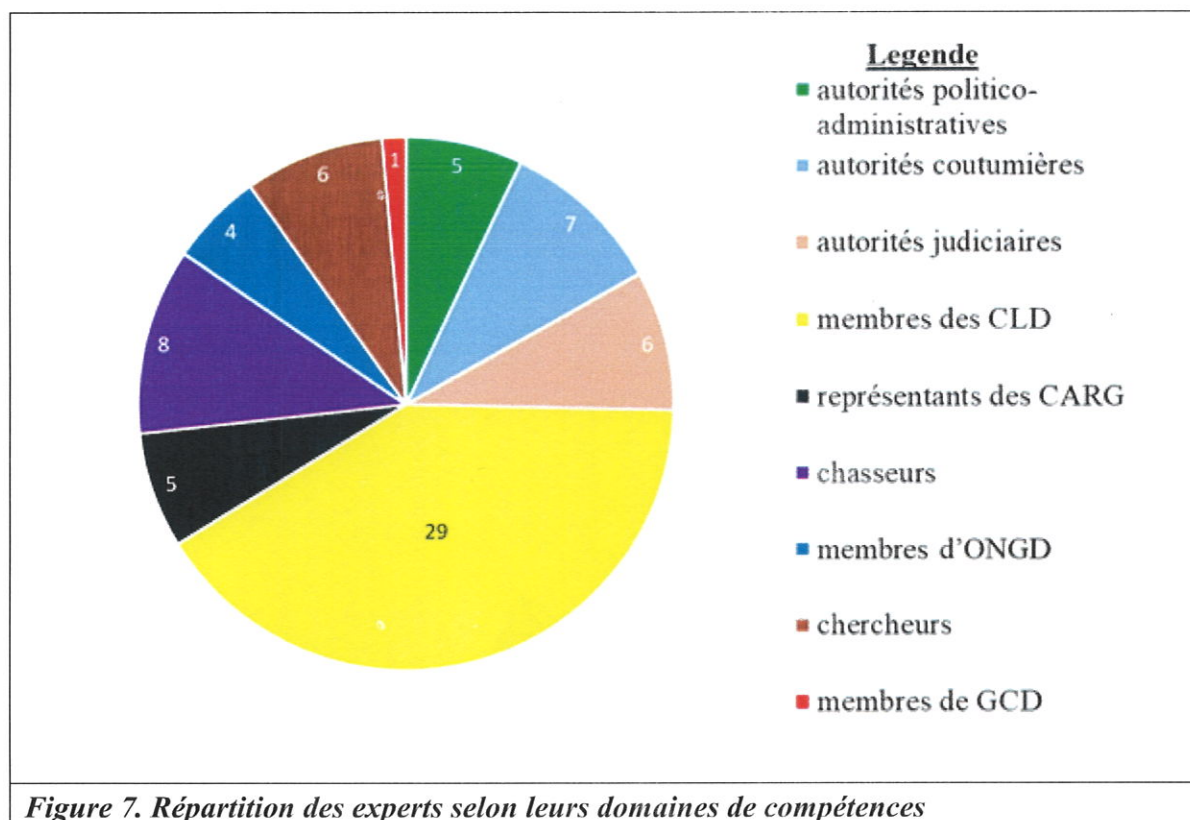
CHAPITRE 3. RESULTATS DE L'ETUDE

3.1 Résultats de la première étape de la méthode Delphi

3.1.1 Présentation du panel de l'étude

Pendant 21 jours d'enquêtes autour de la réserve de biosphère de Luki en juin 2019, 95 experts potentiels ont été identifiés. Parmi eux, 71 ont accepté de participer à l'enquête avec un 1er tour (juin 2019), un 2e tour (juillet 2019) et 3e tour (août 2019).

Notre panel est composé de 05 autorités politico-administratives, 07 autorités coutumières, 06 autorités judiciaires, 29 membres des CLD, 05 membres des CARG, 08 chasseurs, 04 membres d'ONGD, 06 chercheurs et 01 membres de GCD. La figure (7) montre la répartition des experts selon leurs domaines de compétences.



3.1.2 Résultats du Premier tour de collecte de données

3.1.2.1. Présentation des résultats

Au premier tour, 71 personnes ont été enquêtées dans la période comprise entre le 15 juin et le 03 juillet 2019. Parmi les 19 propositions évaluatives soumises à leur appréciation, 13 ont obtenu un accord, avec 03 accords consensuels ; une proposition évaluative a été jugée équivoque et 05 ont obtenu un désaccord, avec 02 désaccords consensuels.

Les 05 accords consensuels et le désaccord consensuel n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation. Le reste des propositions évaluative a fait l'objet d'une réévaluation, soit un total de 14 propositions tel que résumé dans la figure 8 ci-dessous.

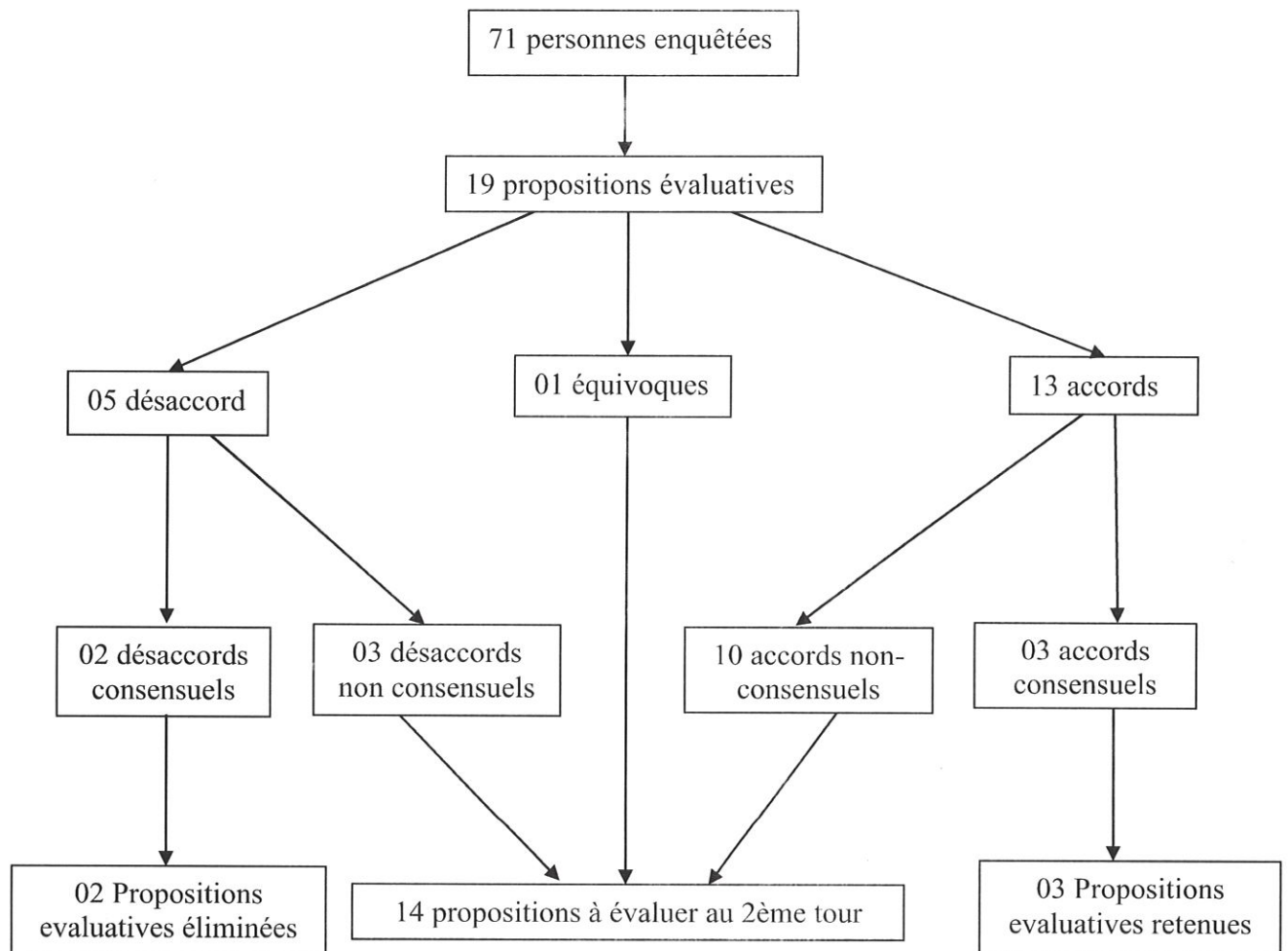


Figure 8. Résultat du 1er tour d'enquêtes auprès des experts

3.1.2.2. Interprétation des résultats du premier tour de collecte de données

Les résultats détaillés du premier tour de collecte de données sont présentés par le tableau 7 ci-dessous. Ces résultats montrent que quatorze propositions évaluative ont été admises à une réévaluation au 2^{ème} tour. Il s'agit des propositions évaluatives P1 et P13 dont la valeur de la médiane est égale à 3. Cette valeur de la médiane traduit un accord entre les experts. Mais, les pourcentages de réponses compris dans l'intervalle de la médiane correspondant sont respectivement de 54,9 % et 59,2 %, ce qui renvoie à un non consensus des experts. D'où la nécessité de soumettre ces propositions évaluatives une réévaluation au 2^{ème} tour. De même les propositions évaluatives P2, P8 et P12 ont toutes une médiane est égale à 2. Ces propositions traduisent donc un désaccord entre les experts. Cela est confirmé par les pourcentages de réponse que l'on trouve compris dans l'intervalle de la médiane, ceux-ci sont compris entre 56,3 %, 74,6 % et 57,7 %. Ces propositions conduisent donc également un non consensus entre les experts et seront réévaluée au 2^{ème} tour. Les propositions évaluatives P4, P5, P9, P10, P11, P15, P16, P17, P18 entraînent une médiane est égal à 4, ce qui traduit un accord entre les experts. Leurs pourcentages de réponses compris dans l'intervalle de la médiane sont compris entre égal à 66,2 % et 84,7 %. Dans ces propositions, on note trois qui sont consensuelles P11, P16 et P18 et les autres sont non consensuelles.

De ce premier tour de collecte de données, trois propositions évaluatives ont été retenues et validées. Il s'agit des propositions évaluatives P3, P7 et P14 qui affichent toutes une valeur de la médiane est égale à 4. Ce qui correspond à un accord entre les experts. Pour ces propositions, les pourcentages de réponses compris dans l'intervalle de la médiane sont supérieurs à 80 %, ils sont respectivement de 91,5 %, 84,5 % et 93,0 %. Ces propositions bénéficient donc d'un consensus entre les experts. De plus, l'analyse des commentaires nous révèle qu'il n'y a aucun commentaire contraire à la position des groupes. Les propositions évaluatives sont alors retenues et validées pour la deuxième étape de la méthode Delphi.

Au final, deux propositions évaluatives P6 et P19 ont été éliminées au premier tour. La médiane correspondante à ces propositions évaluatives est égale à 2. Cette valeur traduit un désaccord entre les experts. Leurs pourcentages de réponses compris dans l'intervalle de la médiane sont respectivement de 94,4 % et 80,3 %, ce qui traduit un consensus dans les opinions des différents experts. De plus, l'analyse des commentaires nous révèle qu'il n'y a aucun commentaire contraire à la position des groupes, d'où l'élimination de ces propositions évaluatives dans le questionnaire.

Tableau 7. Synthèse des résultats du premier tour

Propositions évaluatives	Médiane	%	Accord	Consensus	Com_p	2 ^{ème} tour	Cara_E
P1 : Les principaux systèmes de gestion des feux de brousses sont en accord avec les objectifs de protection environnementale et de développement au niveau local (Mai-Ndombe et la réserve de biosphère de Luki)	4	54,9	oui	non	-	oui	Ré_O
P2 : Les actions/activités développées par la communauté riveraine et les organisations de développements locales (CLD, CARG, ONG...) sont fondamentales pour atteindre les objectifs de lutte contre les feux de brousses	2	56,3	non	non	-	oui	Ré_O
P3 : Il existe de vaste superficie des forêts et de savanes protégées par les systèmes communautaires de gestions des feux de brousses dans le Mai-Ndombe et dans/autour de la réserve de biosphère de Luki	4	91,5	oui	oui	non	non	Pro-ret
P4 : Il existe des facteurs internes (positifs ou négatifs) qui affecte la mise en œuvre des systèmes de gestions des feux de brousses (Mai-Ndombe et dans/autour de la réserve de biosphère de Luki)	4	76,1	oui	non	-	oui	Ré_O
P5 : Il existe des facteurs externes (positifs ou négatifs) qui affecte la mise en œuvre des systèmes de gestions des feux de brousses (Mai-Ndombe et dans/autour de la réserve de biosphère de Luki)	4	66,2	oui	non	-	oui	Ré_O
P6 : Les différentes ressources (humaines, matérielles et financières) demandées par les communautés (et aussi par les différentes organisations de développements locales) sont mobilisées dans les délais appropriées pour lutter contre les feux de brousses	2	94,4	non	oui	non	non	Pro-éli
P7 : Les différentes ressources (humaines, matérielles et financières) que possèdent les communautés (et les différentes organisations de développements locales) sont utilisées de manière appropriée pour lutter contre les feux de brousses	4	84,5	oui	oui	non	non	Pro-ret
P8 : Les stratégies de partenariats développées entre les membres des différentes communautés (et/ou des différentes organisations de développements locales) sont appropriée et efficace pour lutter contre les feux de brousses	2	74,6	non	non	-	oui	Ré_O

P9 : Les structures de développement communautaires mises en place (CARG, CLD...) ainsi que les méthodes de travail développées aussi bien par les ONGD nationales (AMAR, CEDIL...), le WWF et par d'autres partenaires sont appropriée et efficaces pour lutter contre le feu de brousse	4	74,6	oui	non	-	oui	Ré_O
P10 : Les ressources financières des communautés (et/ou des différentes organisations de développements locales) sont mobilisées en temps voulu et utilisées à moindre coût	4	78,9	oui	non	-	oui	Ré_O
P11 : Les ressources techniques et organisationnelles des communautés (et/ou des différentes organisations de développements locales) sont mobilisées en temps voulu	4	84,5	oui	oui	oui	oui	Ré_O
P12 : Les ressources humaines des communautés (et/ou des différentes organisations de développements locales) sont mobilisées en temps voulu et utilisées à moindre coût	2	57,7	non	non	-	oui	Ré_O
P13 : La mise en œuvre des systèmes communautaires de gestion des feux de brousses est efficiente (se fait avec un minimum de ressource) par rapport à tout l'investissement consenti (moyens humains, matériels, financiers, techniques)	3	59,2	équivaue	non	-	oui	Ré_O
P14 : La mise en œuvre des systèmes communautaires de gestion des feux de brousses est atteint conformément aux délais prévus (Mai-Ndombe et la réserve de biosphère de Luki)	4	93,0	oui	oui	non	non	Pro-ret
P15 : Il existe des changements qui sont produits dans la communauté lorsque la mise en œuvre des systèmes de gestion des feux de brousses a réussi (Mai-Ndombe et la réserve de biosphère de Luki)	4	84,5	oui	oui	oui	oui	Ré_O
P16 : Ces changements produisent dans la vie des populations une grande différence (Mai-Ndombe et la réserve de biosphère de Luki)	4	77,5	oui	non	-	oui	Ré_O
P17 : Il existe des risques (financiers, institutionnels, socioéconomiques ou environnementaux) très négligeables suite au maintiens de la mise en œuvre des systèmes communautaires de gestion des feux de brousses à long terme (Mai-Ndombe et la réserve de biosphère de Luki)	4	77,5	oui	non	-	oui	Ré_O
P18 : Les communautés se sont appropriées les microprojets d'utilisation durable de la ressource naturel dans le Mai-Ndombe et autour de la réserve de biosphère de Luki	4	81,7	oui	oui	oui	oui	Ré_O
P19 : La capacité des microprojets à répondre/satisfaire aux besoins des	2	80,3	non	oui	non	non	Pro-éli

3.2. Résultats du deuxième tour

3.2.1. Présentation des résultats

Au deuxième tour, la population des 71 personnes enquêtées au premier tour a été conservée. L'enquête a été réalisée entre le 07 et le 23 juillet 2019. Parmi les 14 propositions évaluatives soumises lors de ce 2ème tour, 12 ont obtenu un accord, avec 09 propositions évaluatives qui ont bénéficié d'un accord consensuel des groupes d'experts. Pour ce deuxième tour, deux propositions évaluations ont obtenu un désaccord consensuel.

Les 09 accords consensuels non pas fait l'objet d'une réévaluation au troisième tour. Le reste des propositions évaluatives a été réévaluées, soit un total de 05 propositions pour le troisième tour (voir figure 9).

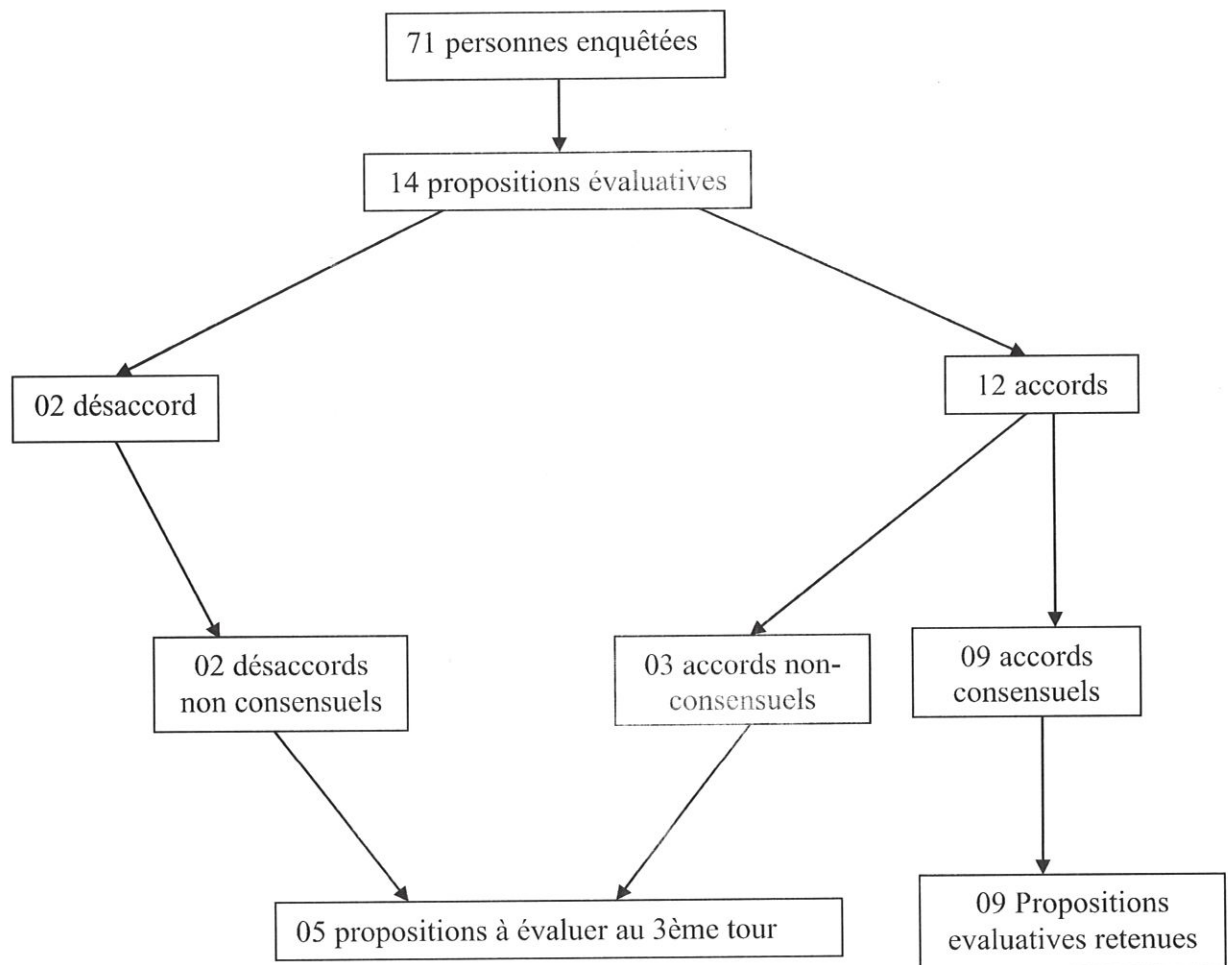


Figure 9. Résultat du 2ème tour d'enquêtes auprès des experts

3.2.2. Interprétation des résultats

Les résultats de l'évaluation des opinions des experts au deuxième tour sont repris dans le tableau 8 ci-dessous. L'observation de ces résultats montrent que neuf propositions ont été retenues et validées pour la deuxième étape de la méthode Delphi. Il s'agit des propositions évaluatives P1, P3 et P4 et P6 à P11 qui affichent une médiane égale à 4 et bénéficient d'un accord entre les experts. Leurs pourcentages de réponses compris dans l'intervalle de la médiane varient entre 81,7 % et 93,0 %. Or, le consensus est obtenu si ce pourcentage est supérieur ou égal à 80 %. Toutes ces propositions évaluatives ont donc bénéficié du consensus des différents experts. De plus, l'analyse des commentaires nous révèle qu'il n'y a aucun commentaire contraire à la position des groupes. Ainsi, ces propositions évaluatives ont été retenues et validées pour la deuxième étape du processus.

Lors de ce deuxième tour, cinq propositions évaluatives ont été admises à une réévaluation au troisième tour comme énoncé plus haut. Il s'agit des propositions évaluatives P2, P5, P12, P13 et P14. Parmi ces propositions, trois (P2, P12 et P13) affichent une médiane égale à 4, ce qui confirme un accord entre les experts. Mais, leurs pourcentages de réponses compris dans l'intervalle de la médiane sont inférieurs à 80 %m ce qui traduit un non consensus des experts pour ces différentes propositions évaluatives. Les deux autres propositions évaluatives ont une médiane égale à 2 et des pourcentages de réponses compris dans l'intervalle de la médiane respectifs de 95,8 % et 98,6 %. Ce qui traduit, d'une part qu'il y a désaccord et, d'autre part, un consensus entre les opinions des experts consultés. Ceci est confirmé par des commentaires contradictoires à la position des groupes pour ces deux dernières propositions.

Tableau 8. Synthèse des résultats du deuxième tour

Propositions évaluatives	Médiane	%	Accord	Consensus	Com_p	3 ^{ème} tour	Cara_E
P1 : Les principaux systèmes de gestion des feux de brousses sont en accord avec les objectifs de protection environnementale et de développement au niveau local (Mai-Ndombe et la réserve de biosphère de Luki)	4	85,9	oui	oui	non	non	<i>Pro-ret</i>
P2 : Les actions/activités développées par la communauté riveraine et les organisations de développements locales (CLD, CARG, ONG...) sont fondamentales pour atteindre les objectifs de lutte contre les feux de brousses	4	95,8	oui	oui	oui	oui	<i>Ré_O</i>
P3 : Il existe des facteurs internes (positifs ou négatifs) qui affecte la mise en œuvre des systèmes de gestions des feux de brousses (Mai-Ndombe et dans/autour de la réserve de biosphère de Luki)	4	83,1	oui	oui	non	non	<i>Pro-ret</i>
P4 : Il existe des facteurs externes (positifs ou négatifs) qui affecte la mise en œuvre des systèmes de gestions des feux de brousses (Mai-Ndombe et dans/autour la réserve de biosphère de Luki)	4	81,7	oui	oui	non	non	<i>Pro-ret</i>
P5 : Les stratégies de partenariats développées entre les membres des différentes communautés (et/ou des différentes organisations de développements locales) sont appropriée et efficace pour lutter contre les feux de brousses	2	95,8	non	oui	oui	oui	<i>Ré_O</i>
P6 : Les structures de développement communautaires mises en place (CARG, CLD...) ainsi que les méthodes de travail développés aussi bien par les ONGD nationales (AMAR, CEDIL...), le WWF et par d'autres partenaires sont appropriée et efficaces pour lutter contre le feu de brousse	4	91,5	oui	oui	non	non	<i>Pro-ret</i>
P7 : Les ressources financières des communautés (et/ou des différentes organisations de développements locales) sont mobilisées en temps voulu et utilisées à moindre coût	4	93,0	oui	oui	non	non	<i>Pro-ret</i>
P8 : Les ressources techniques et organisationnelles des communautés (et/ou des différentes organisations de développements locales) sont mobilisées en temps voulu	4	93,0	oui	oui	non	non	<i>Pro-ret</i>
P9 : Les ressources humaines des communautés (et/ou des différentes organisations de développements locales) sont mobilisées en temps voulu et utilisées à moindre coût	4	93,0	oui	oui	non	non	<i>Pro-ret</i>
P10 : La mise en œuvre des systèmes communautaires de gestion des feux de brousses est efficace (se fait avec un minimum de ressource) par rapport à tout	4	87,3	oui	oui	non	non	<i>Pro-ret</i>

	l'investissement consenti (moyens humains, matériels, financiers, techniques)									
P11	Il existe des changements qui sont produits dans la communauté lorsque la mise en œuvre des systèmes de gestion des feux de brousses a réussi (Mai-Ndombe et la réserve de biosphère de Luki)	4	84,5	oui	oui	non	non	non		<i>Pro-ret</i>
P12	Ces changements produisent dans la vie des populations une grande différence (Mai-Ndombe et la réserve de biosphère de Luki)	4	78,9	oui	non	-	oui	Ré_O		
P13	Il existe des risques (financiers, institutionnels, socioéconomiques ou environnementaux) très négligeables suite au maintiens de la mise en œuvre des systèmes communautaires de gestion des feux de brousses à long terme (Mai-Ndombe et la réserve de biosphère de Luki)	4	77,5	oui	non	-	oui	Ré_O		
P14	Les communautés se sont appropriées les microprojets d'utilisation durable de la ressource naturel dans le Mai-Ndombe et autour de la réserve de biosphère de Luki	2	98,6	non	oui	oui	oui	Ré_O		

Légende :

% : Pourcentage de réponses dans l'intervalle de la médiane

Com_p : Commentaire contraire à la position du groupe

P : proposition évaluative

« - » : pas nécessaire

Cara_E : Caractérisation de l'évaluation

Pro-éli : Proposition évaluative éliminée

Ré_O : Réévaluation obligatoire

Pro-ret : Proposition évaluative retenue

3.3. Résultats du troisième tour

3.3.1. Présentation des résultats du troisième tour

Nous avons encore conservé notre population constituée des 71 experts qui ont accepté de participer aux enquêtes depuis le premier tour. Les enquêtes de ce troisième tour se sont tenues dans la période comprise entre 27 juillet et 10 août 2019. Parmi les 05 propositions évaluatives soumises lors de ce 3ème tour, 02 ont obtenu un accord dont 01 accords consensuels et 03 ont obtenu un désaccord. Les 04 propositions n'ayant pas faits l'objet d'un accord consensuel ont été jugée impossible à évaluer et ont été éliminées (voir figure 10).

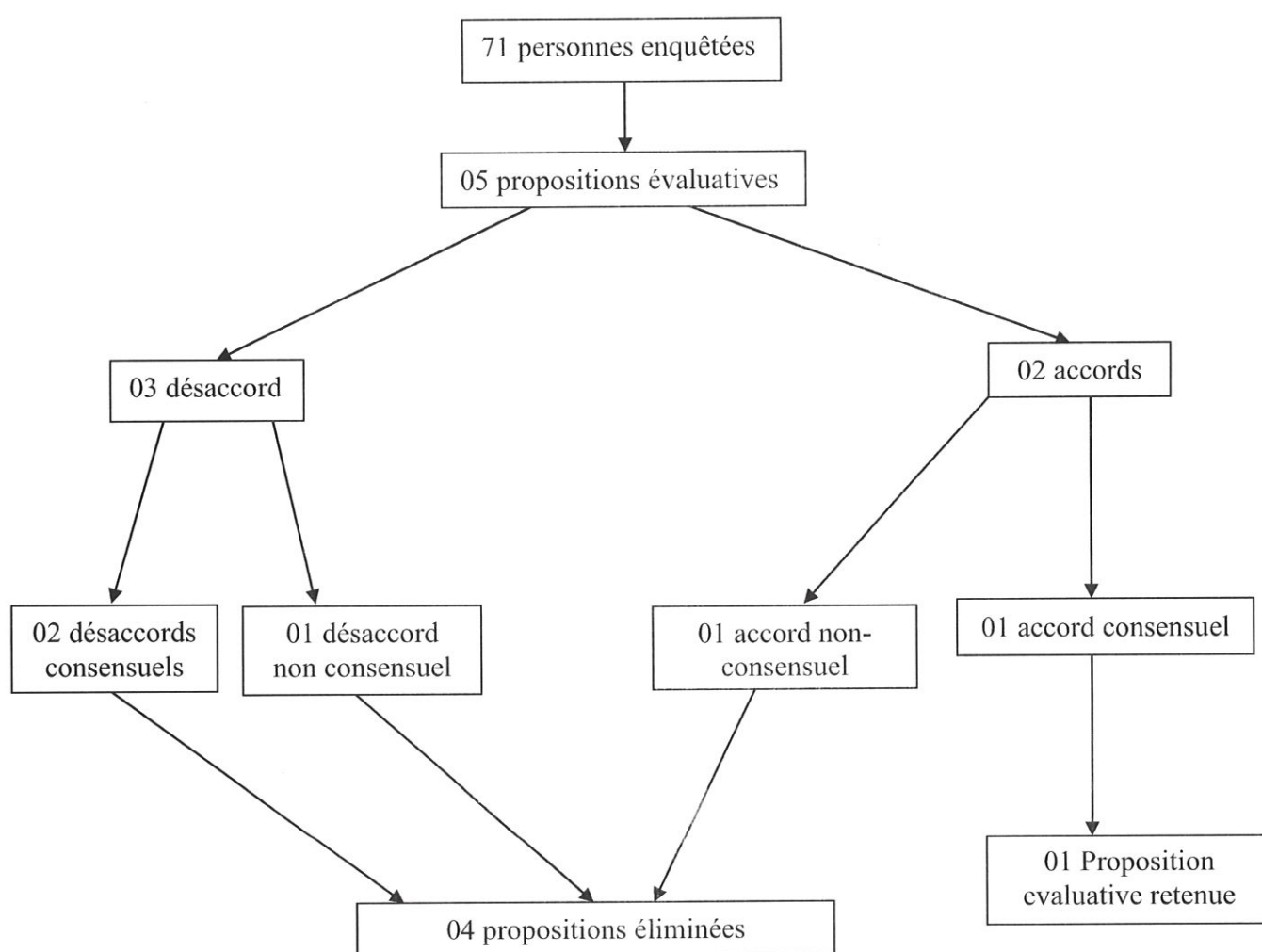


Figure 10. Résultat du 3ème tour d'enquête auprès des experts

3.3.2. Interprétation des résultats du troisième tour

Au total cinq propositions évaluatives ont fait l'objet d'appréciation des 71 experts retenus dans le cadre de ce travail. Dans le tableau 9 présentant les résultats détaillés de ce troisième tour, il ressort que quatre des cinq propositions évaluatives ont été éliminées du questionnaires et seule une proposition évaluative a été retenue et validée pour la deuxième étape du processus. Ainsi, les proposition P1, P2, P4 et P5, avec des médianes respectives de 2, 2, 4 et 2 ont été éliminées. Deux de ces propositions (P2 et P5), dont les pourcentages de réponses compris dans l'intervalle de la médiane sont supérieurs à 80 %, présentent un consensus des experts. Les deux autres (P1 et P4), avec des pourcentages inférieurs à 80 % bénéficient d'un non consensus des mêmes experts.

Seule la proposition évaluative P3 a été retenue et validée pour la deuxième étape du processus. Sa médiane est égale 4 traduit un accord entre les experts et le pourcentage de réponse de l'intervalle médian est égal à 87,3 %. Ce dernier montre donc qu'il y a eu un consensus entre les experts. De plus, l'analyse des commentaires nous révèle qu'il n'y a aucun commentaire contraire à la position du groupe. D'où la validation de cette proposition évaluative pour la deuxième étape de la méthode Delphi. La figure 11 ci-dessous donne un récapitulatif des résultats des enquêtes auprès des experts.



Tableau 9. Synthèse des résultats du troisième tour

Propositions évaluatives	Médiane	%	Accord	Consensus	Com_p	4ème tour	Cara_E
P1 : Les actions/activités développées par la communauté riveraine et les organisations de développements locales (CLD, CARG, ONG...) sont fondamentales pour atteindre les objectifs de lutte contre les feux de brousses	2	56,3	non	non	-	non	<i>Pro-éli</i>
P2 : Les stratégies de partenariats développées entre les membres des différentes communautés (et/ou des différentes organisations de développements locales) sont appropriée et efficace pour lutter contre les feux de brousses	2	90,1	non	oui	-	non	<i>Pro-éli</i>
P3 : Ces changements produisent dans la vie des populations une grande différence (Mai-Ndombe et la réserve de biosphère de Luki)	4	87,3	oui	oui	non	non	<i>Pro-ret</i>
P4 : Il existe des risques (financiers, institutionnels, socioéconomiques ou environnementaux) très négligeables suite au maintiens de la mise en œuvre des systèmes communautaires de gestion des feux de brousses à long terme (Mai-Ndombe et la réserve de biosphère de Luki)	4	76,1	oui	non	-	non	<i>Pro-éli</i>
P5 : Les communautés se sont appropriées les microprojets d'utilisation durable de la ressource naturel dans le Mai-Ndombe et autour de la réserve de biosphère de Luki	2	95,8	non	oui	-	non	<i>Pro-éli</i>

Légende :

% : Pourcentage de réponses dans l'intervalle de la médiane

Com_p : Commentaire contraire à la position du groupe

P : proposition évaluative

« - » : pas nécessaire

Pro-éli : Proposition évaluative éliminée

Cara_E : Caractérisation de l'évaluation

Ré_O : Réévaluation obligatoire

Pro-ret : Proposition évaluative retenue

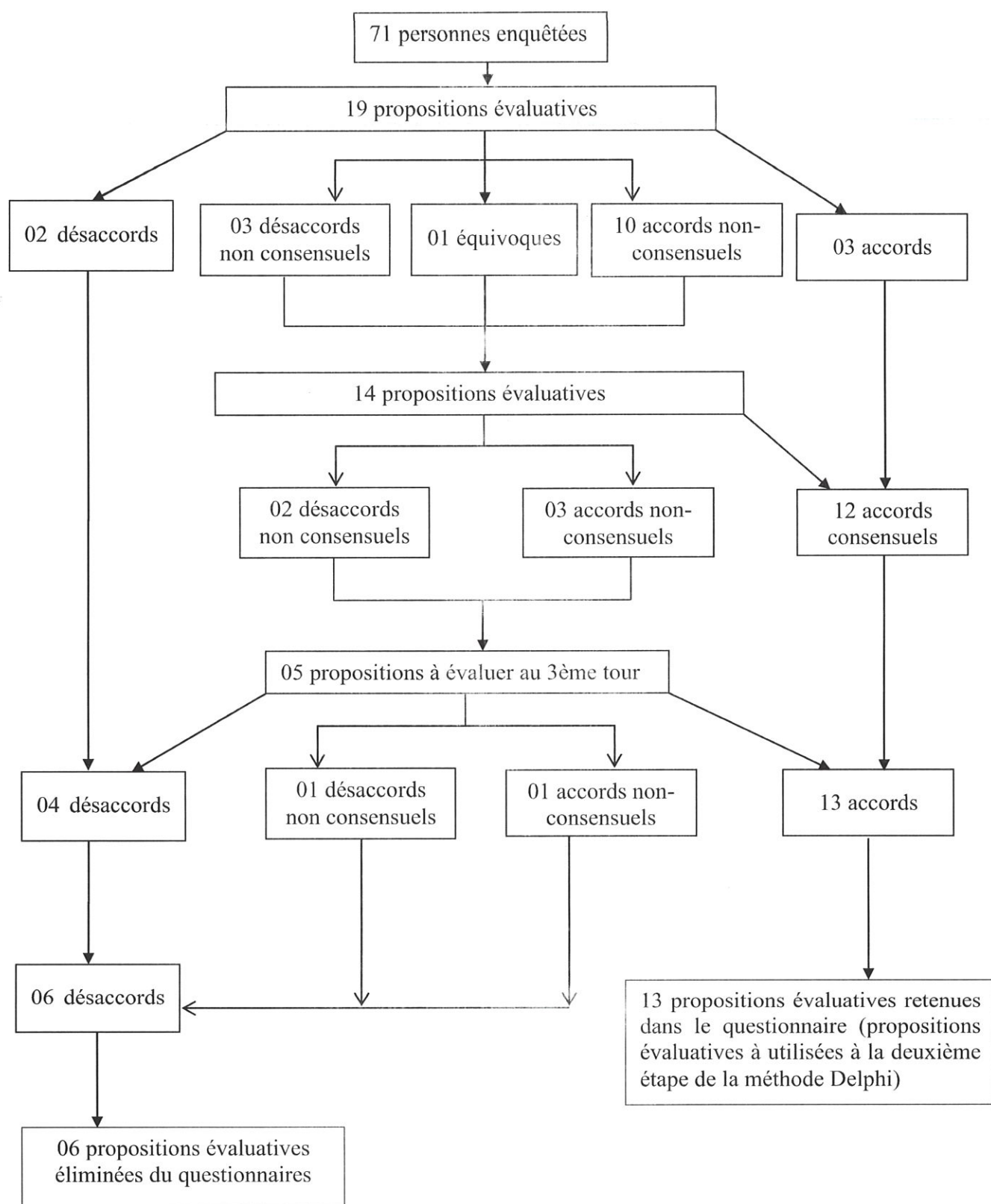


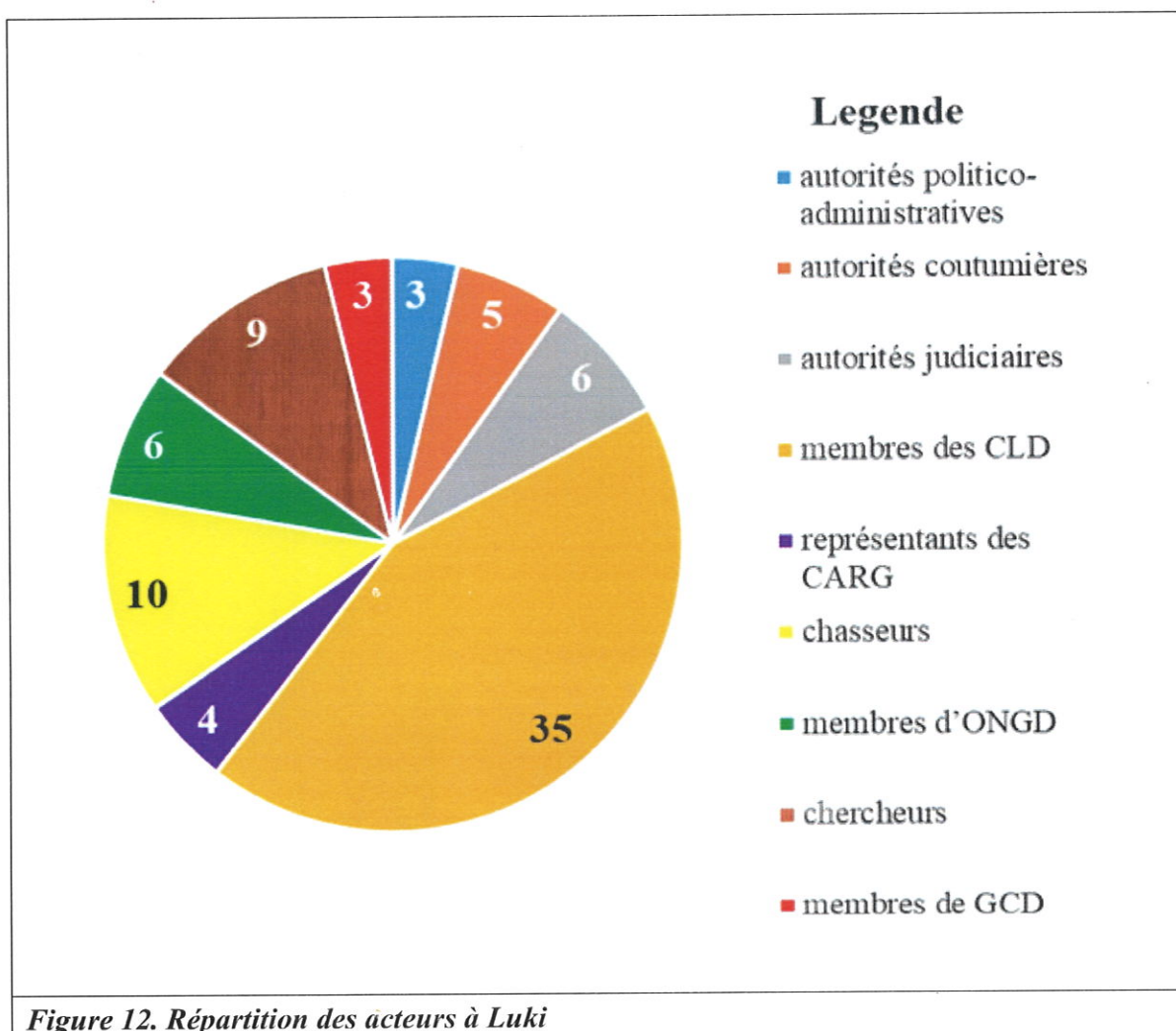
Figure 11. Synthèse des résultats préliminaires d'enquêtes auprès des experts

3.4. Résultat de la deuxième étape de la méthode Delphi

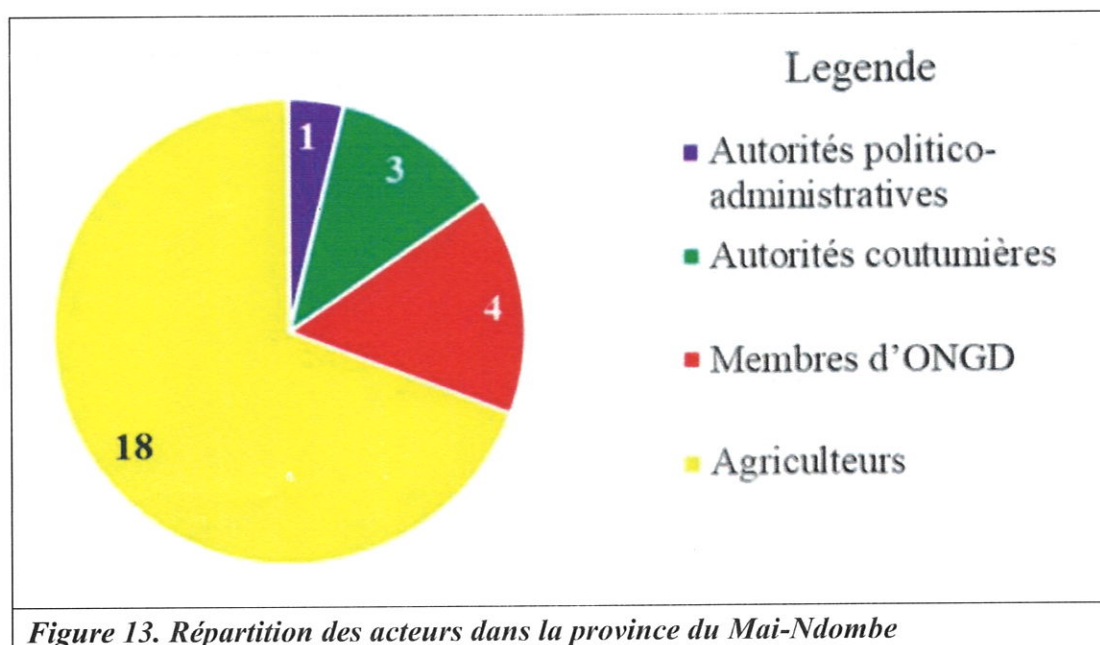
3.4.1 Présentation du panel de l'étude

Notre panel est composé de deux groupes d'acteurs :

- 81 acteurs ont été interviewés dans et autour de la réserve de Luki (Figure 12). Notre panel est composé de 03 autorités politico-administratives, 05 autorités coutumières, 06 autorités judiciaires, 35 membres des CLD, 04 membres des CARG, 10 chasseurs, 06 membres d'ONGD, 09 chercheurs et 03 membres de GCD.



- 26 acteurs ont été interviewés dans la province du Mai-Ndombe (Figure 13). Notre panel est composé de 01 autorités politico-administratives, 03 autorités coutumières, 04 membres d'ONGD et 18 agriculteurs.



3.4.2 Appréciation des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse en fonction des critères d'évaluations

3.4.2.1 Appréciation des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse selon le critère de l'Efficiencia

Sur une échelle de 1 à 5, nous constatons qu'autour de la réserve de biosphère de Luki (Figure 14), l'exécution des projets est le système communautaire le plus efficient pour gérer le feu de brousse (soit un score moyen de 4), suivi du coupe-feu (soit un score moyen de 3), de l'application de la réglementation (soit un score moyen de 2,5), de la sensibilisation (soit un score moyen de 2) et enfin de l'utilisation du contre feu (soit un score moyen de 1).

Il est de même pour le Mai-Ndombe (Figure 14), le système communautaire de gestion du feu de brousse le plus efficient est l'exécution des projets (soit un score moyen de 3,5), suivi du coupe-feu (soit un score moyen de 2,5), de la sensibilisation (soit un score moyen de 2), de l'application de la réglementation (soit un score moyen de 2), et enfin de l'utilisation du contre feu (soit un score moyen de 1).

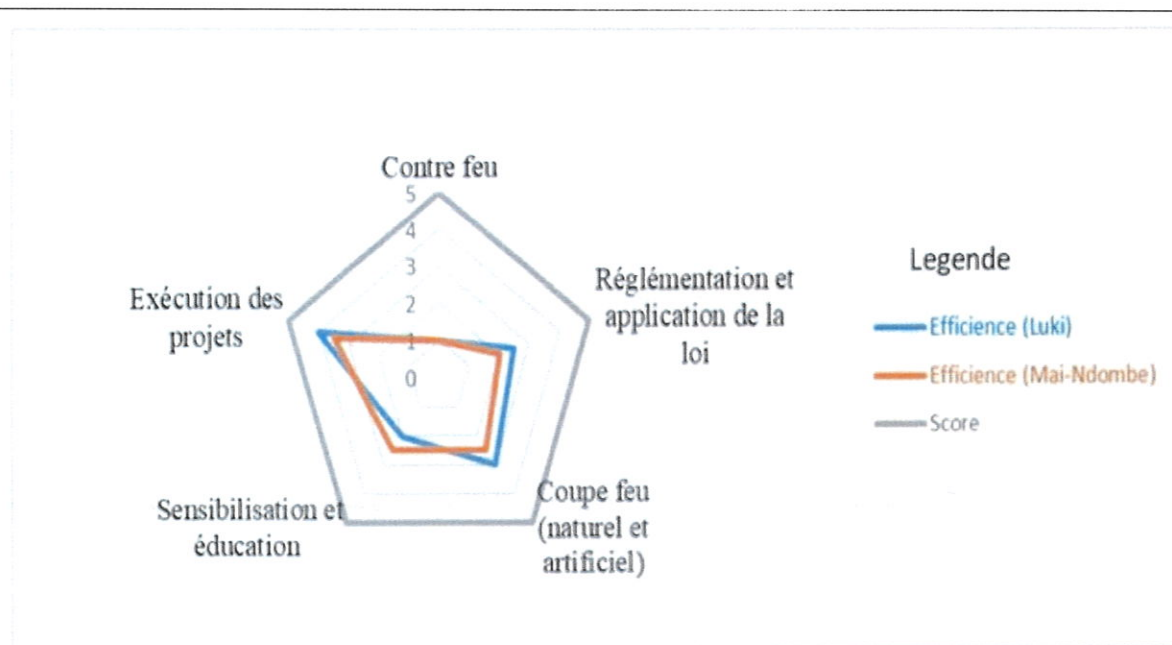


Figure 14. Appréciation des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse selon le critère de l'Efficiences

A Luki (Figure 15), le contre-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse très inefficace. En revanche, la réglementation et l'application de la loi sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui ne sont pas efficaces. Il en va de même pour la sensibilisation et l'éducation qui sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui ne sont pas efficaces. Cependant, le coupe-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui est moyennement efficace. Quant à l'exécution des projets, on observe que c'est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui est plutôt efficace.

Dans le Mai-Ndombe (Figure 15), le contre-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse très inefficace. De même, la réglementation et l'application de la loi sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui ne sont pas efficaces. Il en va de même pour la sensibilisation et l'éducation qui sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui ne sont pas efficaces. De plus, le coupe-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui n'est pas efficace. Quant à l'exécution des projets, on observe que c'est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui est moyennement efficace.

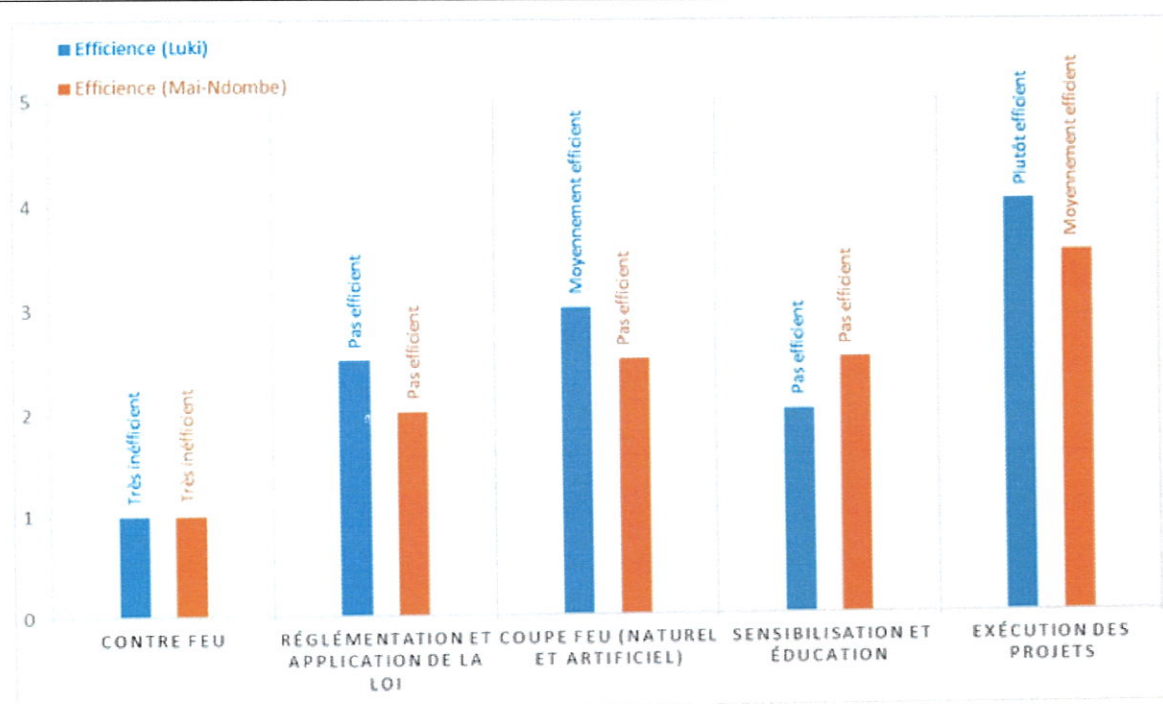


Figure 15. Appréciation des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse selon le critère de l'Efficienc

3.4.2.2 Appréciation des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse selon le critère de l'Efficacité

Sur une échelle de 1 à 5, nous constatons qu'autour de la réserve de biosphère de Luki (Figure 16), l'exécution des projets est le système communautaire le plus efficace pour gérer le feu de brousse (soit un score moyen de 3,5), suivi du coupe-feu (soit un score moyen de 3,5), de la sensibilisation (soit un score moyen de 3), de l'application de la réglementation (soit un score moyen de 2), et enfin de l'utilisation du contre feu (soit un score moyen de 1).

Par contre dans le Mai-Ndombe (Figure 16), le système communautaire le plus efficace pour gérer le feu de brousse est le coupe-feu (soit un score moyen de 4), suivi de l'exécution des projets (soit un score moyen de 3), de la sensibilisation (soit un score moyen de 2,5), de l'application de la réglementation (soit un score moyen de 1,5), et enfin de l'utilisation du contre feu (soit un score moyen de 0.5).

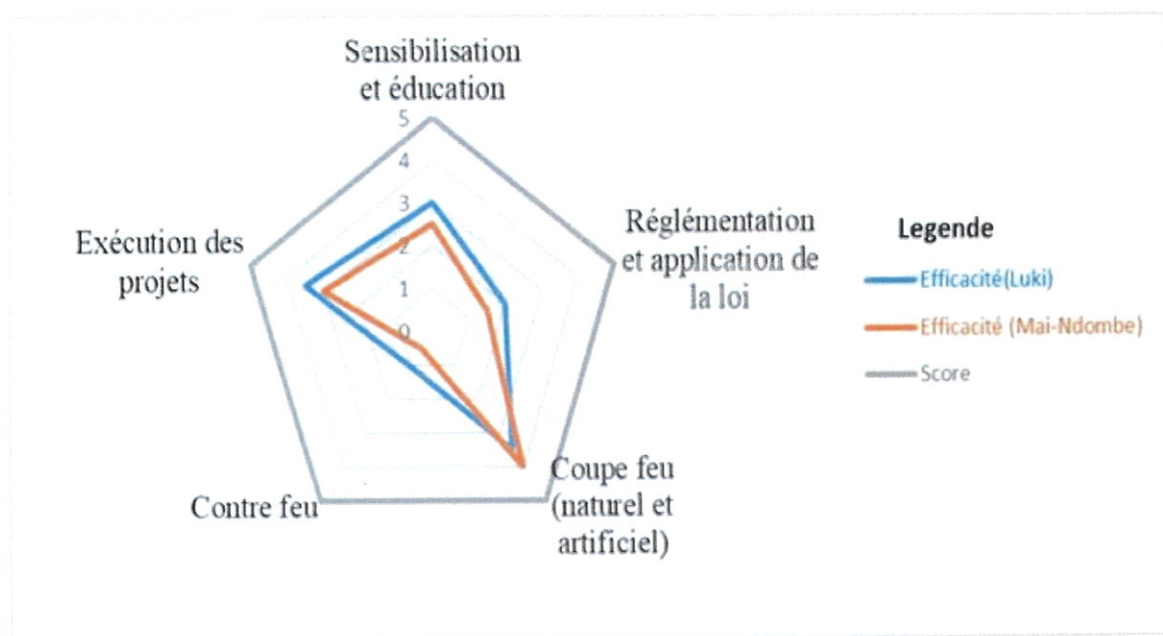


Figure 16. Appréciation des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse selon le critère de l'Efficacité

A Luki (Figure 17), le contre-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse très inefficace. De même, la réglementation et l'application de la loi sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui ne sont pas efficaces. Cependant, la sensibilisation et l'éducation sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui sont moyennement efficaces. De même, le coupe-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui est moyennement efficace. Quant à l'exécution des projets, nous observons que c'est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui est plutôt efficace.

Dans le Mai-Ndombe (Figure 17), le contre-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse très inefficace. De même, la réglementation et l'application de la loi sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui ne sont pas efficaces. Il en va de même pour la sensibilisation et l'éducation qui sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui ne sont pas efficaces. De plus, le coupe-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui n'est efficace. Quant à l'exécution des projets, nous observons que c'est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui est moyennement efficace.

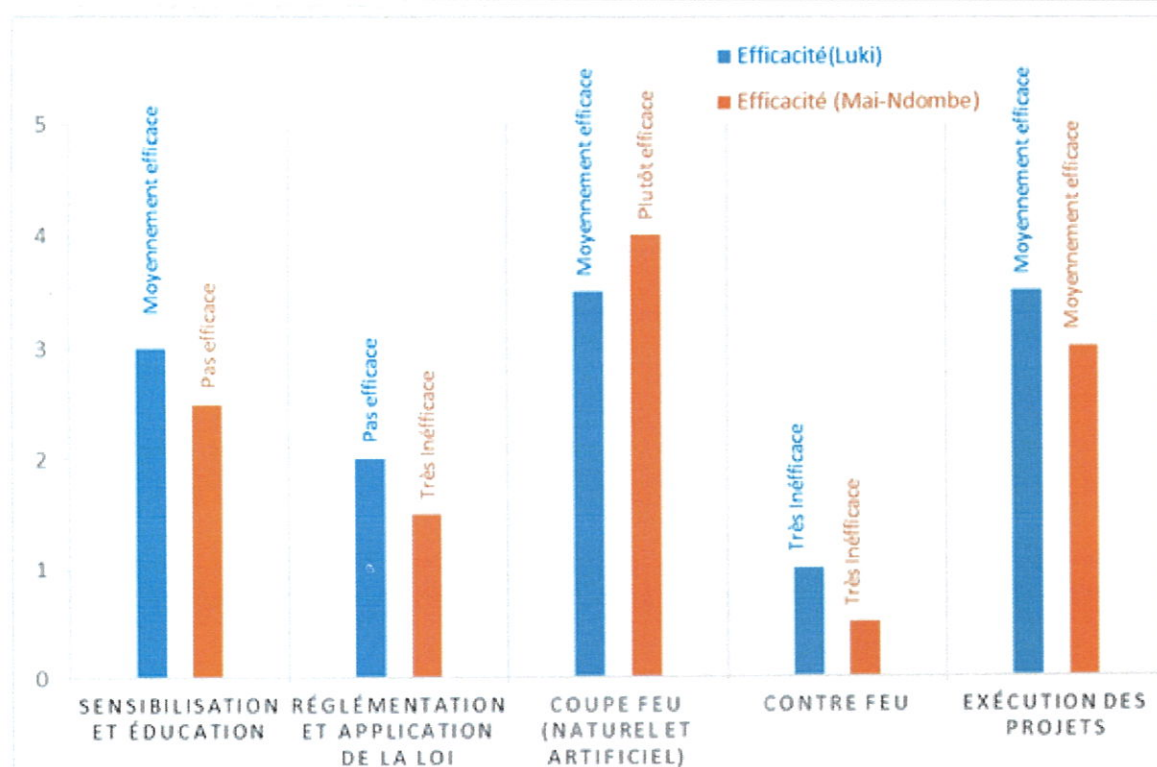


Figure 17. Appréciation des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse selon le critère de l'Efficacité

3.4.2.3 Appréciation des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse selon le critère de l'Impact

Sur une échelle de 1 à 5, nous constatons qu'autour de la réserve de biosphère de Luki (Figure 18), le coupe-feu est le système communautaire de gestion du feu de brousse qui a le plus d'impact dans la vie des communautés (soit un score moyen de 4), il est suivi de l'exécution des projets (soit un score moyen de 3,5), de la sensibilisation (soit un score moyen de 3,5), de l'application de la réglementation (soit un score moyen de 3,5), enfin de l'utilisation du contre feu (soit un score moyen de 0).

Par contre dans le Mai-Ndombe (Figure 18), le système communautaire de gestion du feu de brousse qui a le plus d'impact dans la vie des communautés est l'application de la réglementation (soit un score moyen de 4), suivi de la sensibilisation (soit un score moyen de 3,5), du coupe-feu (soit un score moyen de 3,5), de l'exécution des projets (soit un score moyen de 3), enfin, de l'utilisation du contre-feu (soit un score moyen de 0).

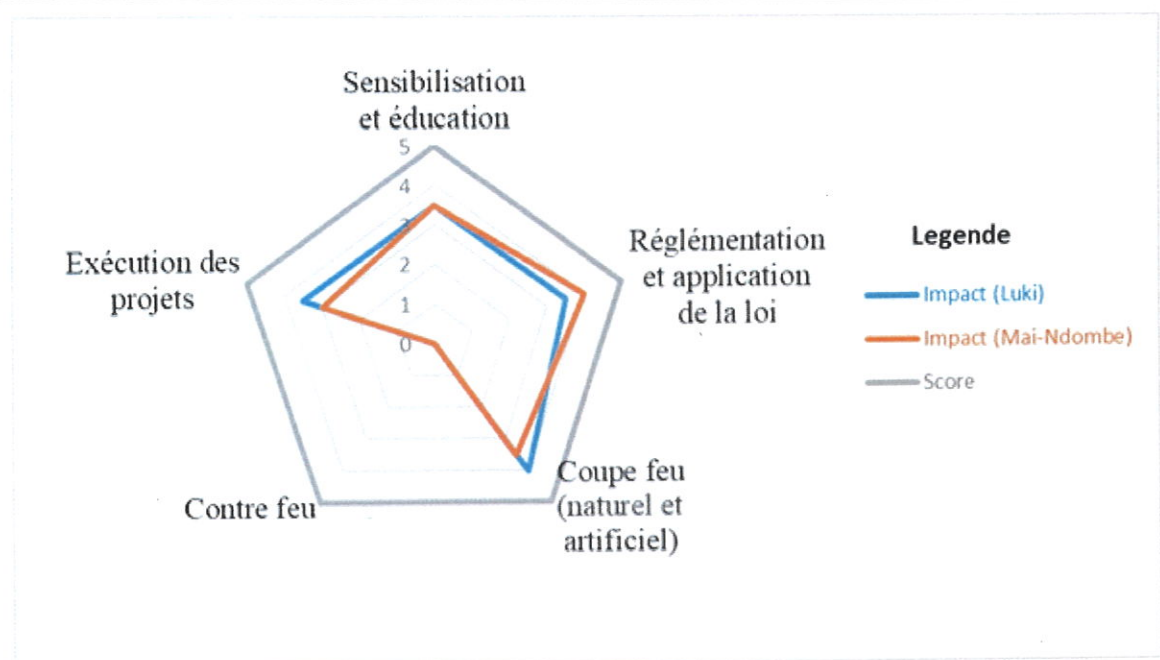


Figure 18. Appréciation des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse selon le critère de l'Impact

A Luki (Figure 19), le contre-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui n'a aucun impact sur la vie des communautés. Cependant, la réglementation et l'application de la loi sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui ont un impact moyen sur la vie des communautés. De même, la sensibilisation et l'éducation sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui ont un impact moyen sur la vie des communautés. De plus, le coupe-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui a un impact plutôt considérable dans la vie des communautés. Quant à l'exécution des projets, elle est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui a un impact moyen sur la vie des communautés.

Dans le Mai-Ndombe (Figure 19), le contre-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui n'a aucun impact sur la vie des communautés. Cependant, la réglementation et l'application de la loi sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui ont un impact considérable sur la vie des communautés. En outre, la sensibilisation et l'éducation sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui ont un impact moyen dans la vie des communautés. De plus, le coupe-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui a un impact moyen dans la vie des

communautés. Quant à l'exécution des projets, nous observons que c'est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui a un impact moyen dans la vie des communautés.

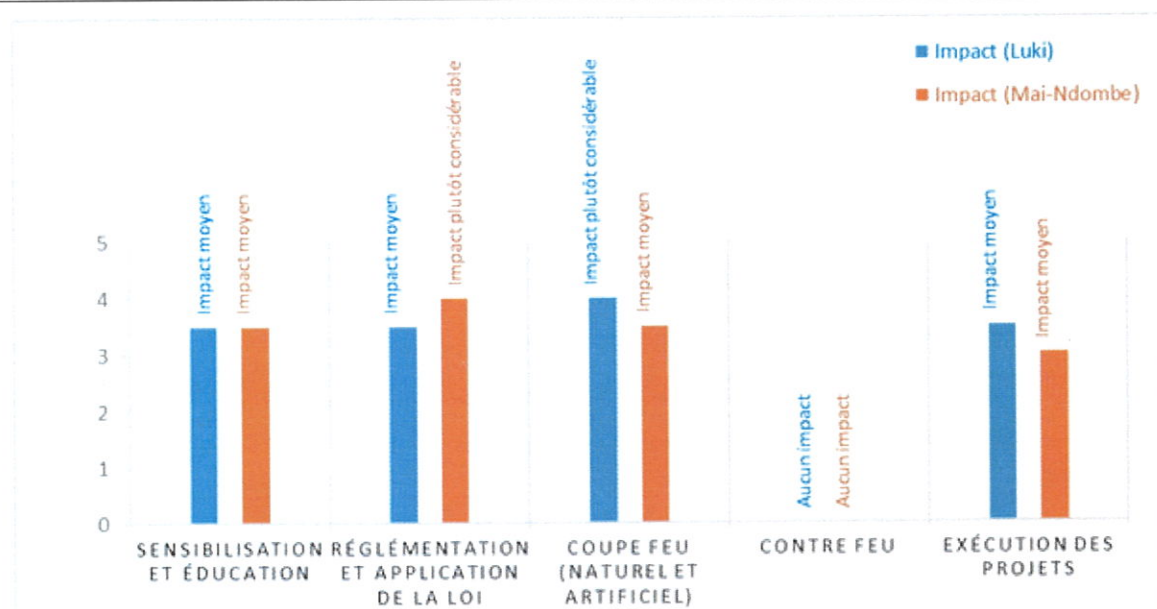


Figure 19. Appréciation des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse selon le critère de l'Impact

3.4.2.4 Appréciation des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse selon le critère de la durabilité

Sur une échelle de 1 à 5, nous constatons qu'autour de la réserve de biosphère de Luki (Figure 20), le coupe-feu (soit un score moyen de 2,5) est le système communautaire le plus durable pour gérer le feu de brousse, il est suivi de l'application de la réglementation (soit un score moyen de 2), de la sensibilisation (soit un score moyen de 1,5), de l'exécution des projets (soit un score moyen de 1) et enfin de l'utilisation du contre feu (soit un score moyen de 0,5).

Il est de même pour le Mai-Ndombe (Figure 20), le coupe-feu (soit un score moyen de 3) est le système communautaire le plus durable pour gérer le feu de brousse, suivi de l'application de la réglementation (soit un score moyen de 2,5), de la sensibilisation (soit un score moyen de 2), l'exécution des projets (soit un score moyen de 1) et enfin de l'utilisation du contre feu (soit un score moyen de 0,5).

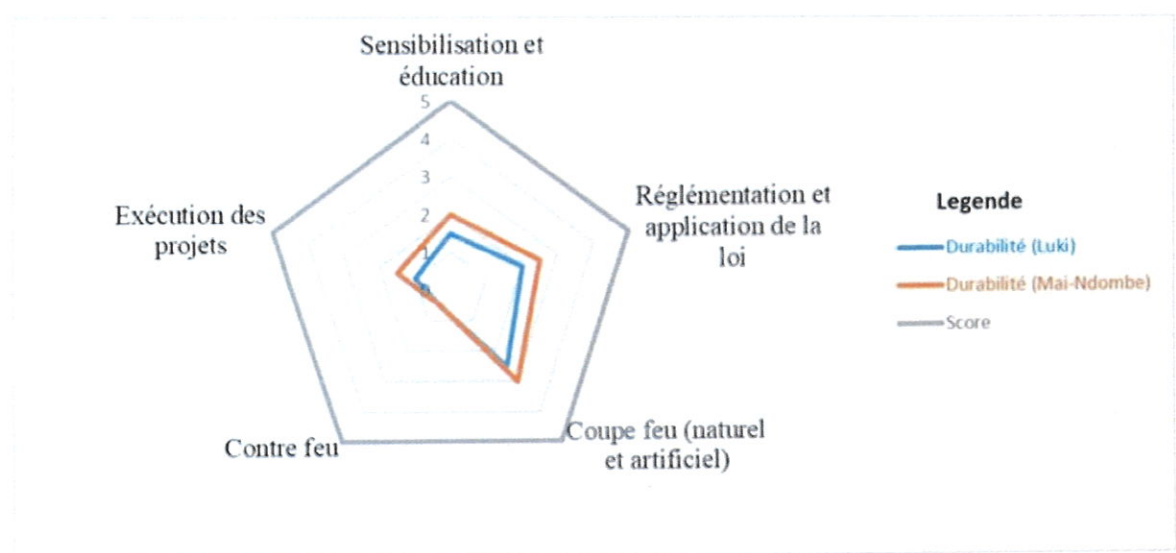


Figure 20. Appréciation des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse selon le critère de la durabilité

A Luki (Figure 21), le contre-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse moins durable. De même, la réglementation et l'application de la loi sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui ne sont pas durables. Cependant, la sensibilisation et l'éducation sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui sont moins durables. De même, le coupe-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui est non durable. Quant à l'exécution des projets, il est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui est moins durables.

Dans le Mai-Ndombe (Figure 21), le contre-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse moins durable. De même, la réglementation et l'application de la loi sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui sont non durables. Cependant, la sensibilisation et l'éducation sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui sont non durable. De même, le coupe-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui est moyennement durable. Quant à l'exécution des projets, nous observons que c'est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui est moins durable.

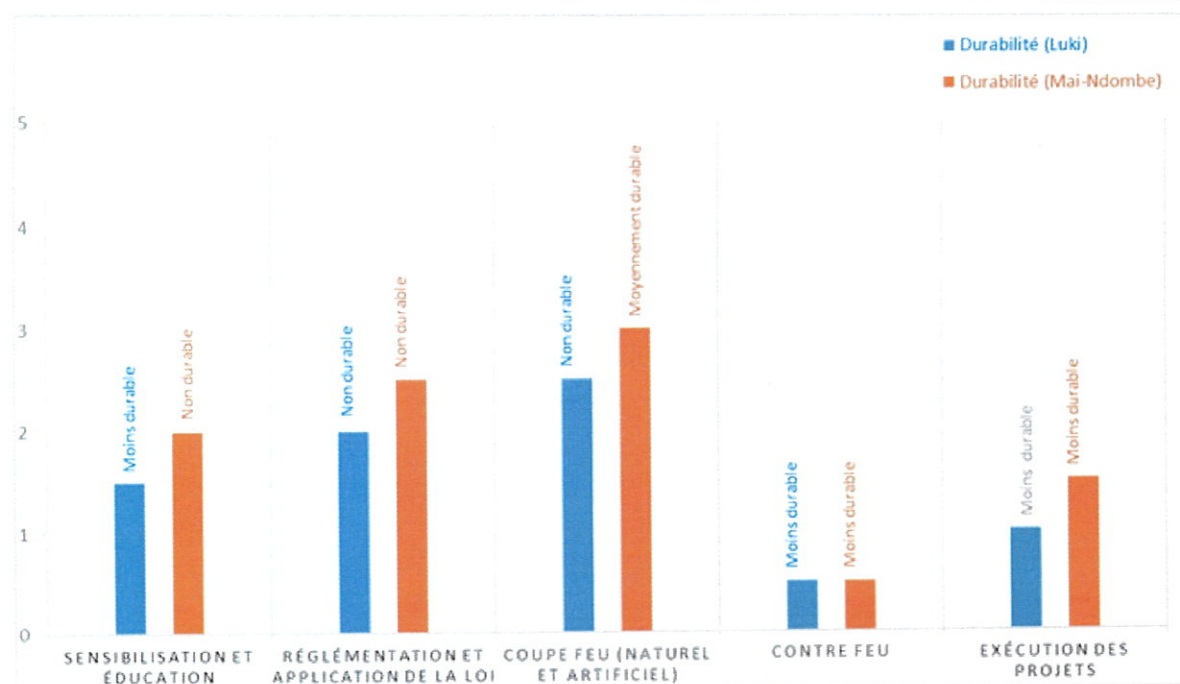


Figure 21. Appréciation des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse selon le critère de la durabilité

3.4.2.5 Appréciation des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse selon le critère de la pertinence

Sur une échelle de 1 à 5, nous constatons qu'autour de la réserve de biosphère de Luki (Figure 22), le coupe-feu est le système communautaire qui est le plus pertinent dans la gestion des feux de brousse (soit un score moyen de 4), suivi de l'exécution des projets (soit un score moyen de 3,5), du contre feu (soit un score moyen de 3,5), de l'application de la réglementation (soit un score moyen de 3,5), et enfin de l'utilisation de la sensibilisation (soit un score moyen de 3).

Par contre dans le Mai-Ndombe (Figure 22), le système communautaire le plus pertinent pour gérer le feu de brousse est l'exécution des projets (soit un score moyen de 4), suivi de la sensibilisation (soit un score moyen de 4), du coupe-feu (soit un score moyen de 4), de l'utilisation du contre feu (soit un score moyen de 3,5), et enfin l'application de la réglementation (soit un score moyen de 3).

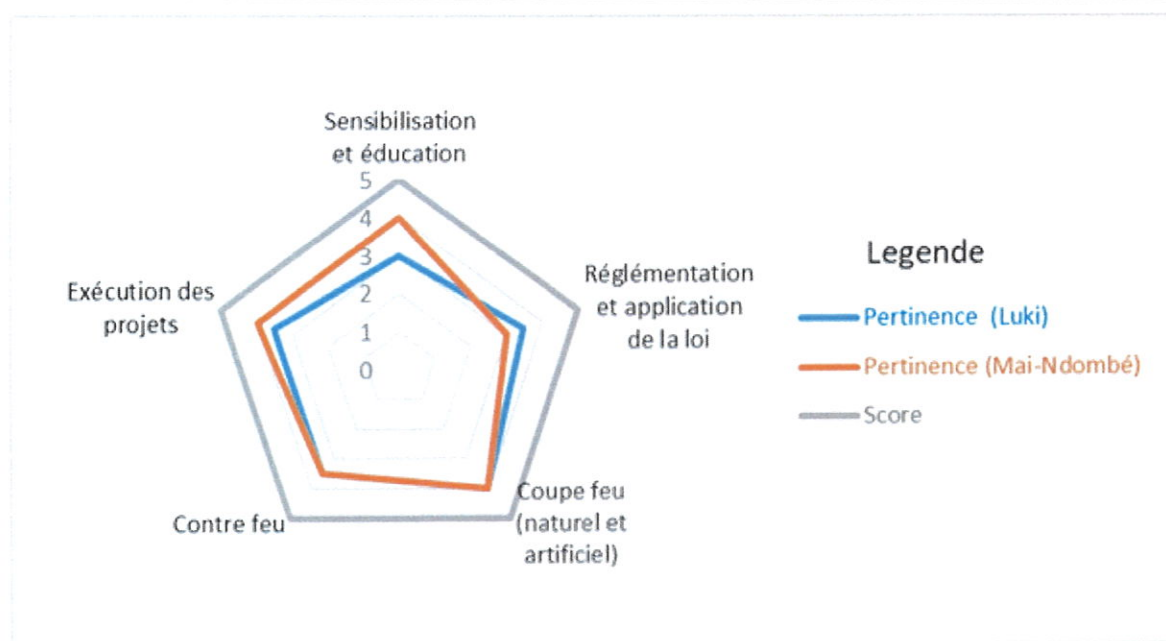


Figure 22. Appréciation des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse selon le critère de la pertinence

A Luki (Figure 23), le contre-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse moyennement pertinent. De même, la réglementation et l'application de la loi sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui sont moyennement pertinent. Cependant, la sensibilisation et l'éducation sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui sont moyennement pertinent. De même, le coupe-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui est plutôt pertinent. Quant à l'exécution des projets, nous observons que c'est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui est moyennement pertinent.

Dans le Mai-Ndombe (Figure 23), le contre-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse moyennement pertinent. De même, la réglementation et l'application de la loi sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui sont moyennement pertinent. Cependant, la sensibilisation et l'éducation sont des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse qui sont plutôt pertinent. En outre, le coupe-feu est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui est plutôt pertinent. Quant à l'exécution des projets, nous observons que c'est un système communautaire de gestion du feu de brousse qui est plutôt pertinent.

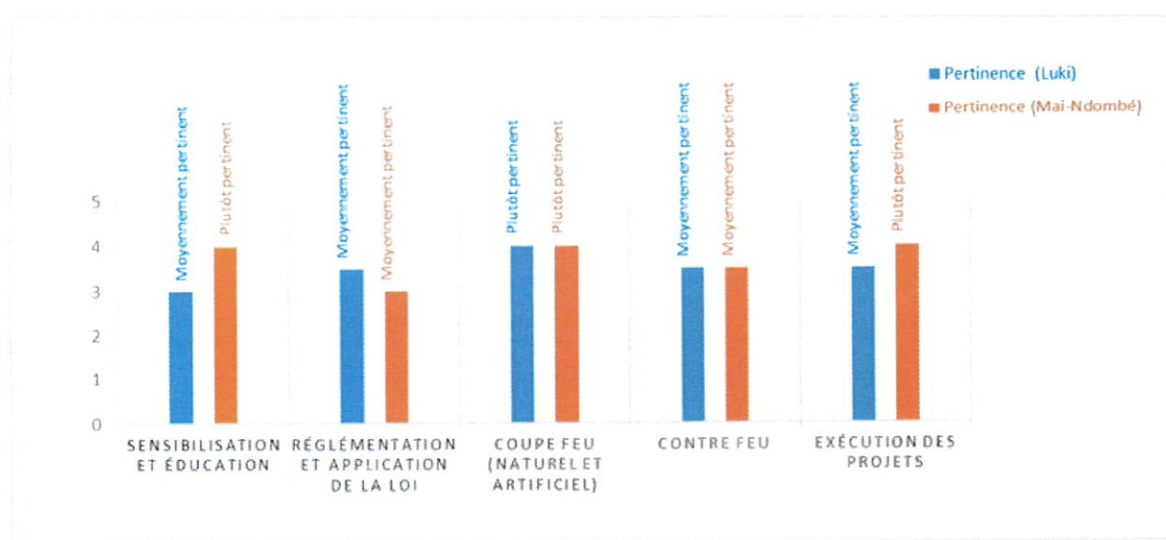


Figure 23. Appréciation des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse selon le critère de la pertinence

3.4.2.6 Appréciation globale des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse en fonction des critères d'évaluation en Province du Mai-Ndombe et à Luki

Après une appréciation globale des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse en fonction de leurs critères d'évaluation en Province du Mai-Ndombe et à Luki (Figure 24), nous constatons que les systèmes communautaires de gestion du feu de brousse ont un seul critère d'évaluation qui a des scores assez élevés à l'instar du critère de la pertinence dont le score est de 3,5 à Luki et de 3,7 au Mai-Ndombe. Cependant, on note que la majorité des scores d'autres critères d'évaluation sont bas à l'instar du critère d'impact dont le score est de 2,9 à luki et 2,8 au Mai-Ndombe, du critère d'efficacité dont le score est de 2,6 à Luki et de 2,3 dans le Mai-Ndombe, du critère de l'efficacité avec un score de 2,5 à Luki et de 2,3 dans le Mai-Ndombe, du critère de la durabilité avec un score de 1,5 à Luki et de 1,9 dans le Mai-Ndombe.

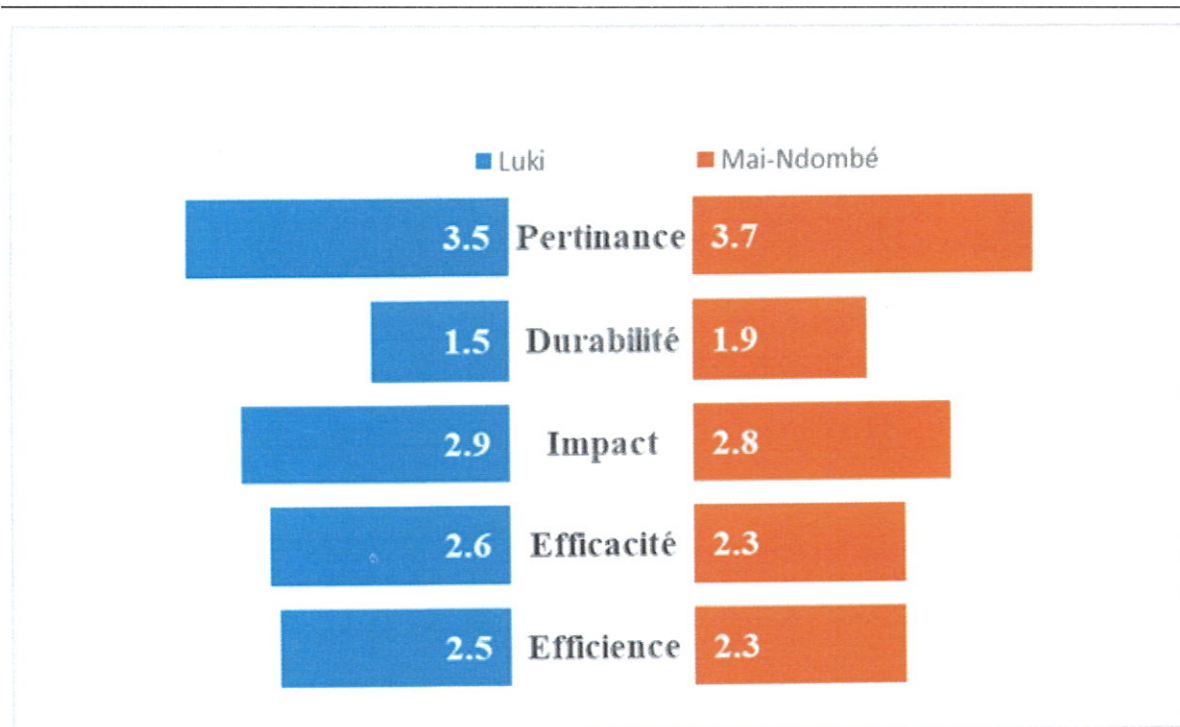


Figure 24. Appréciation globale des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse en fonction des critères d'évaluation dans la province du Mai-Ndombe et à Luki

De la Figure 25, on constate qu'à Luki et dans le Mai-Ndombe, les systèmes communautaires de gestion du feu de brousse ne sont pas efficaces. En outre, les systèmes communautaires de gestion du feu de brousse ne sont pas efficaces à Mai-Ndombe et à Luki. Les systèmes communautaires de gestion du feu de brousse ont un faible impact sur la vie des communautés à Luki et dans le Mai-Ndombe. Nous observons aussi que les systèmes communautaires de gestion du feu de brousse sont moins durables à Luki et dans le Mai-Ndombe. Cependant, les systèmes communautaires de gestion du feu de brousse sont pertinents à Luki et dans le Mai-Ndombe.

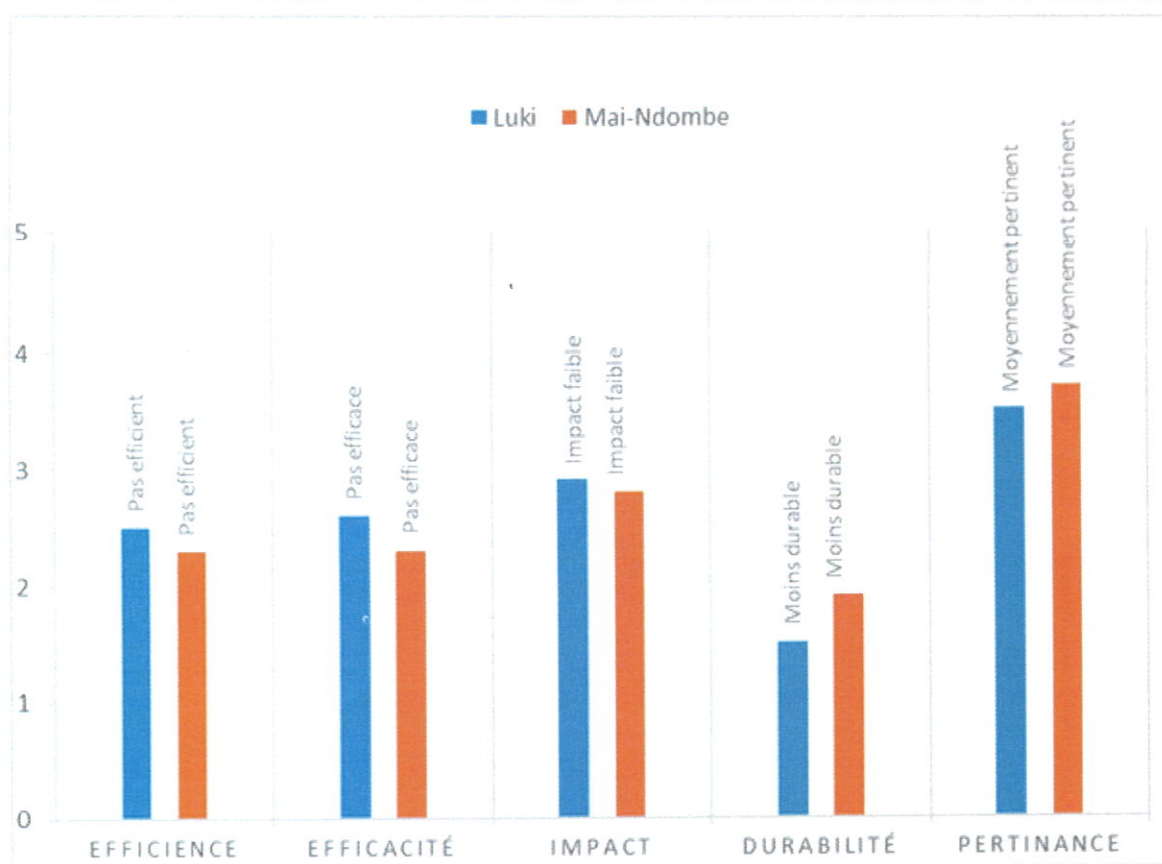


Figure 25. Appréciation globale des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse en fonction des critères d'évaluation dans la province du Mai-Ndombe et à Luki

3.4.2.7 Récapitulatif de l'appréciation des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse

De façon globale (Tableau 10), les critères tel que l'impact, l'efficacité, l'efficacé et la durabilité sont des critères faibles qui doivent être améliorés dans tous les systèmes communautaires de gestion des feux de brousse à Luki et dans le Mai-Ndombe. Cependant, le critère de pertinence constitue de façon général un point fort dans tous les systèmes communautaires de gestion du feu de brousse à Luki et dans le Mai-Ndombe.

Tableau 10. Récapitulatif de l'appréciation des systèmes communautaires de gestion du feu de brousse

	Efficience		Efficacité		Durabilité		Impact		Pertinence	
	L	M	L	M	L	M	L	M	L	M
Loi	C-A	C-A	C-A	C-A	C-A	C-A	C-F	C-F	C-F	C-F
Sensibilisation	C-A	C-A	C-F	C-A	C-A	C-A	C-F	C-F	C-F	C-F
Coupe-feu	C-F	C-A	C-F	C-F	C-A	C-F	C-F	C-F	C-F	C-F
Contre-feu	C-A	C-A	C-A	C-A	C-A	C-A	C-A	C-A	C-F	C-F
Approche projet	C-F	C-F	C-F	C-F	C-A	C-A	C-F	C-F	C-F	C-F
Appréciation générale de l'ensemble des systèmes de gestion des feux de brousse	C-A		C-A		C-A		C-A		C-F	

Légende : ■ = oui ; ■ = non ; L = Luki ; M = Mai-Ndombe

C-A : critère faible à améliorer ; C-F : critère fort